R&N
REFLETS NUANCES
MÉTIERS DE LA PEINTURE DU REVÊTEMENT DE SOL ET DE LA FAÇADE-ITE

PEINTURES RÉFLECTIVES

©GROUPE BOD-FREEPIK

*

TECHNIQUE

ACCEPTATION, RECONNAISSANCE ET PRÉPARATION DES SUPPORTS AVANT LA POSE D'UN ETICS

POSE DE SOLS SOUPLES SUR SUPPORT AMIANTÉ : LA MARCHE À SUIVRE

DOSSIER

AMÉLIORATION CONTINUE : ET SI ON SE METTAIT AU LEAN CONSTRUCTION ?

FFB FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT
UNION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA FINITION

203
AVRIL 2025

Club Alliance

Les fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service engagés aux côtés des entreprises membres de l'Union professionnelle des métiers de la finition.

alltek – astral – BALSAN – Blancolor
BOSTIK – BTP BANQUE – CCCA BTP – CIRCOULEUR
CORONA BATIMENT – EUROmair – feltor – FREITAG
forbo FLOORING SYSTEMS – Gerflor – Guittet – JEFCO
levis – lfp Interim – licef La chimie raisonnée – Maestria
MAPEI – NAÉ – Optimum – PEINTURES GAUTHIER
SEIGNEURIE – SEMIN – SIGMA COATINGS – sikkens
PRB – SMA BTP – Soframap – sto
Tarkett – TOLLENS – Trimetal – unikalo
uzin – weber – WOLFF – ZOLPAN

- **Tous les points de vente et les agences de nos partenaires sont sur notre application**

- Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance
bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

Chers amis,
Chers confrères,

Gratuit ? Vous avez dit gratuit ?

À l'heure de la rédaction de cet édito, après l'annonce du moratoire sur la REP des matériaux de construction, Valobat, en charge de la reprise des déchets du bâtiment, annonce une hausse des éco-contributions en moyenne de 30 à 40 % soit une hausse de 124 % pour les laines de roche, 41 % pour les PSE/XPS, 73% pour le linoleum et 53 % pour les moquettes, pour une application au 1er juillet 2025.

Des éco-contributions qui seront à coup sûr répercutées sur nos produits pour un service que, soit nous n'avons pas, soit pour lequel nous payons des locations de bennes ou des frais de transport.

Le passage obligatoire à la facturation électronique sera gratuit pour les entreprises ? Que nenni ! Il faudra passer par des plateformes de dématérialisation partenaires !

Sans compter les frais liés au temps passé par nos équipes sur ces nouveaux systèmes…

Heureusement la FFB et notre Union ne comptent pas leurs efforts et ne lâchent rien pour préserver nos entreprises et les accompagner. Et les efforts payent avec, par exemple, l'obtention récente de deux mesures demandées par la profession concernant MaPrimeRénov' *(voir page 8)* ou encore la fin du Cerfa pour la TVA réduite.

Alors, restons tous mobilisés et restons attentifs aux petites lignes… et aux grandes de votre revue qui se fait l'écho de toute cette actualité, de ces combats, de ces réussites et des outils à votre service, dans votre intérêt.

Bonne lecture à tous.

NICOLAS BLANGY
Président de l'Union professionnelle des métiers de la finition

Pensez-y !
Reflets&Nuances est présent sur **INSTAGRAM**

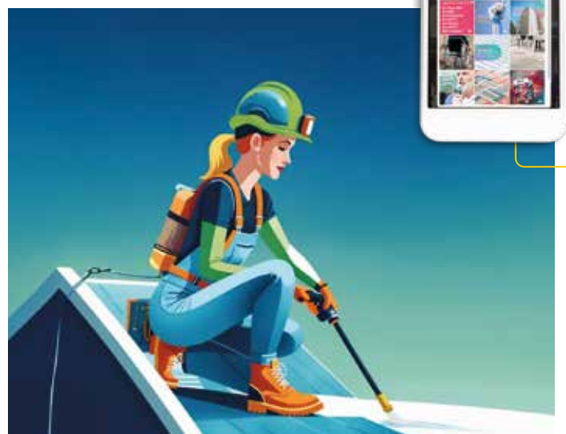

Nouvelle Collection
Creation Looselay

Découvrez la qualité et l'expertise de Gerflor dans cette collection designée pour combiner parfaitement les couleurs, motifs et formats.

Installation sur carrelage · Acoustique · 100% recyclable

Gerflor®

Sommaire

203 AVRIL 2025

VIE DES ENTREPRISES

p.6 REP BÂTIMENT
Reprise gratuite des déchets de sol : où en sommes-nous ?

p.8 MaPrimeRénov'
Quel avenir en 2025 après l'adoption du budget ?

p.10 Vie des sections

ACTUALITÉ

p.12 AMÉLIORATION CONTINUE
Et si on se mettait au Lean Construction ?

p.18 SAGA
Groupe Isore
Un engagement RSE complet

p.23 JURIDIQUE
La facturation électronique et le recours obligatoire à une plateforme privée

p.26 CLUB ALLIANCE
Critères de choix responsable des produits

p.34 NOUVELLES MOBILITÉS
Transport dans le bâtiment, de nouvelles pistes ?

NOUVELLES TECHNOLOGIES

p.30 NUMÉRIQUE
Des outils pour gérer les risques professionnels

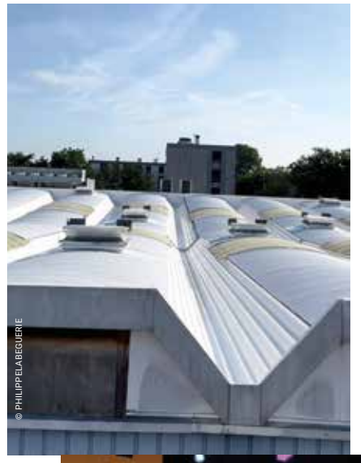
© PHILIPPELABEGUERIE

© FABIEN CHEVEAU
© LUCAS LEMANS

© FORBO

TECHNIQUE

p.36 PEINTURES RÉFLECTIVES
Formaliser l'entretien pour des ouvrages pérennes

p.40 SOL
Pose de sols souples sur support amianté : la marche à suivre

p.44 ITE
Acceptation, reconnaissance et préparation des supports avant la pose d'un ETICS

p.52 CHANTIER
Du liège contre les ponts thermiques

p.54 QUESTIONS
Les entreprises de l'UPMF-FFB nous interrogent

FORMATION

p.56 48E WORLDSKILLS
Finales régionales

NOUVEAUTÉS

p.61 Avril 2025

À VENIR

p.62 Découvrez les sujets du numéro de juillet 2025

REP BÂTIMENT

Reprise gratuite des déchets de sol : on vous explique la procédure

Depuis 2023, la REP Bâtiment (ou REP PCMB pour Responsabilité Élargie du Producteur Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) permet la reprise gratuite des produits du bâtiment dont les produits de revêtement de sol.
Quatre éco organismes sont en charge de la collecte et du traitement de ces déchets, Valobat, Valdelia, Ecomaison et Ecominéraux, via l'éco-contribution prélevée auprès des fabricants, des importateurs et de tout autre metteur sur le marché.

Il existe trois solutions de reprise sans frais de vos déchets de revêtement de sol PVC, les modalités étant différentes selon chaque éco-organisme. Le détail de ces modalités est à retrouver sur le site BatiDéchets. Ce site permet aux artisans et entrepreneurs d'identifier pour chaque déchet, les solutions existantes et leursmodalités pratiques, que ce soit pour un dépôt, pourune collecte sur chantier ou en entreprise. Les déchets de revêtement de sol, propres ou souillés avec trace de colle ou de ragréage, doivent être triés comme suit :

- les revêtements de sol PVC (hors sol sportif) sont
- à mettre dans la benne « plastique » ;
- le carrelage est à mettre dans les déchets inertes ;
- le parquet est à mettre dans la benne « bois » ;
- les moquettes, linoléum et revêtements textiles sont à mettre dans la benne « résiduelle » ou CSR (combustibles solides de récupération)*.

Apport en point de reprise

Pour les petites quantités, les entreprises peuvent déposer leurs déchets de revêtements de sol PVC triés, selon les flux acceptés, en point de reprise en suivant les étapes ci-dessous :

- trouver le point de collecte le plus proche acceptant les déchets plastiques et identifier l'éco-organisme le gérant, en allant sur le site www.dechets-chantier.ffbatiment.fr ou sur le site oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte ;
- créer un compte sur le site ou sur l'application de l'éco-organisme identifié ;
- renseigner sur la plateforme de l'éco-organisme les déchets que vous allez déposer ;
- déposer vos déchets au point de collecte.

Service de reprise sur chantier

Cette solution vous concerne si vous souhaitez mettre en place des bennes de tri sur votre chantier et avez besoin d'un collecteur pour les évacuer vers un site de valorisation. Ce service est uniquement proposé par Valobat. L'entreprise de travaux doit s'inscrire sur myvalobat-operations.valobat.fr, enregistrer le chantier con-cerné, choisir son prestataire déchets dans la liste proposée et organiser l'enlèvement avec le prestataire sélectionné. Valobat prend en charge le coût de traitement des bennes de déchets triés (le coût de la location de la benne et le transport sont à la charge de l'entreprise). L'entreprise doit donc être attentive aux factures présentées par son gestionnaire de déchets pour éviter une refacturation. Nota : Quasi tous les gestionnaires de déchets en conformité avec la réglementation sont référencés. Si votre prestataire habituel ne l'est pas, proposez-lui de s'enregistrer directement auprès de Valobat.

Reprise en entrepôt

Cette solution vous concerne si vous rapportez vos déchets de chantier dans vos locaux pour les trier et les massifier, et que vous souhaitez les faire collecter directement sur votre site pour les faire transporter vers un site de valorisation. Tous les éco-organismes proposent cette solution avec des conditions d'accès et de financement différents :

- renseignez-vous auprès de votre collecteur habituel pour savoir à quel éco-organisme il est affilié ;
- retrouvez grâce au site BatiDéchets les critères d'éligibilité et la marche à suivre.

Et pour les revêtements de sol textiles ou linoléum ?

Il n'existe pas de solution de reprise sans frais pour ces déchets actuellement. Pour trouver un point de dépôt (reprise payante) en benne CSR notamment, rendez-vous sur le site dechets-chantier.ffbatiment.fr.

Des solutions de reprise gratuite valorisant ces déchets de sol sont proposées par les fabricants de revêtement de sol souple, y compris les PVC. Les conditions de reprise diffèrent pour chacun. Vous pouvez les retrouver sur leur site :

- Forbo : forbo.com/flooring
- Gerflor : gerflor.fr
- Tarkett : professionnels.tarkett.fr
- Beauflor : beauflor.com/fr ●

La mise en place d'une filière REP est longue et lourde. La FFB possède des contacts privilégiés avec les éco-organismes, aussi n'hésitez pas à faire part de toute difficulté à votre fédération départementale.

Peu de points de reprise ont mis en place des bennes dites CRS. Renseignez-vous auprès du point de collecte identifié.

Barèmes des écocontributions 2025 : des augmentations substantielles sont déjà mises en place par certains éco organismes et sont à prendre en compte pour vos prochains devis. La FFB déplore ces augmentations tarifaires alors qu'un moratoire sur la REP PMCB a été acté le 20 mars dernier, par la ministre de la transition écologique, pour une refondation de cette filière REP.

2M² DE MOQUETTES VALORISÉS PAR OPTIMUM DEPUIS 2010

Optimum propose un service clé en main payant de collecte des déchets de sols textiles usagés en pied de chantier ou au dépôt et leur transport jusqu'au centre de traitement industriel dédié. Grâce à un maillage logistique complet et sept plateformes à Paris (93), Orléans, Lyon, Marseille, Narbonne, Bordeaux et Rennes, les déchets sont collectés partout en France continentale. Une quarantaine d'entreprises confient à Optimum la collecte et la gestion de leurs déchets de sols textiles sur chantiers partout en France. Depuis le lancement du programme en 2010, près de 2 millions de m² de moquettes usagées ont été valorisées et 285 000 m² collectés en 2024, en progression constante, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2023. ●

EN savoir plus sur le site : optimum@recyclage-moquettes.fr

POUR S'Y RETROUVER : LE SITE BATIDÉCHETS

MaPrimeRénov'
Quel avenir en 2025 après l'adoption du budget ?

Après l'adoption du budget 2025 via l'article 49.3 de la Constitution, MaPrimeRénov' voit son budget évoluer nettement par rapport à 2024 et ce, à la baisse. Qu'en est-il de la principale aide à la rénovation énergétique ?

MaPrimeRénov' (MPR) est, en France, le principal dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements grâce à une prise en charge partielle du montant des travaux effectués. Cette prise en charge dépend à la fois des revenus du foyer, de sa composition, de sa situation géographique et des opérations prévues. Attention, pour en bénéficier, le dossier doit être validé avant le début des travaux !

1 M € en moins

En 2024, le budget dépensé par l'Anah dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov' était de 3,29 milliards d'euros ; il ne sera en 2025 que de 2,3 milliards d'euros (nouveaux dossiers), selon les chiffres intégrés à la loi de finances 2025. Mis à part les montants alloués, rien ne devrait changer concernant l'aide MaPrimeRénov' en 2025.Il sera toujours possible de bénéficier des deux volets de cette aide, à savoir :

- MaPrimeRénov'-Rénovation d'ampleur (anciennement « Parcours accompagné »), pour ceux qui se lancent dans un ensemble de travaux de rénovation énergétique dans leur logement, permettant un gain d'au moins 2 classes sur le DPE (Diagnostic de performance énergétique) ;
- MaPrimeRénov'-Parcours par geste, pour ceux qui se lancent dans un seul geste de rénovation, comme le changement d'un système de chauffage, le renforcement de l'isolation, l'installation d'une VMC double flux...

Bilan 2024

Le bilan 2024 de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour 2024 révèle des chiffres en demi-teinte : si les rénovations d'ampleur accélèrent enfin (+28%), les rénovations par geste reculent fortement (-50%) par rapport à 2023. Au total, ce sont 40% de logements rénovés en moins en 2024 par rapport à 2023. En ce qui concerne les rénovations d'ampleur, ce sont majoritairement (48%), les revenus très modestes qui ont bénéficié le plus des aides ; les revenus intermédiaires et modestes étant à égalité à 25%.En revanche, le coût moyen des travaux par dossier a bondi : de 37 460€ en 2023, il est passé à 55 065€ en 2024, avec un montant moyen de l'aide qui passe de 14 731€ à 36 271€ pour un gain énergétique moyen de +54% en 2023 contre +65% en 2024. ●

+ A télécharger depuis votre espace adhérent du site de la FFB, le guide FFB sur les règles et barèmes pour 2025

PROJET DE LOI ANTI-FRAUDE AUX AIDES

Un projet de loi adopté par les députés (mais qui doit poursuivre son chemin au Sénat) prévoit :

- la suspension des aides en cas de suspicion de fraude pour une durée maximale de trois mois, « offrant aux administrations le temps nécessaire pour examiner les soupçons » ;
- l'augmentation des sanctions en cas de fraudes avérées : taux de pénalité de 40 % à 50 % du montant des aides en cas de manquement délibéré, et de 80 % à 100 % en cas de manœuvre frauduleuse ;
- l'interdiction accrue du démarchage non consenti. L'interdiction de démarchage concerne également les prestations des « MAR » (Mon Accompagnateur Rénov') ;
- la limitation de la sous-traitance en cascade dans le cadre des chantiers aidés : seulement deux niveaux de sous-traitance seront autorisés par lot ;
- RGE obligatoire pour l'entreprise qui contractualise avec le client dans le cadre des chantiers aidés : une entreprise n'ayant aucun label RGE ne pourra plus sous-traiter les travaux à une entreprise RGE ;
- CEE : renforcement des contrôles et des sanctions : suspension préventive de l'instruction d'un dossier de demande en cas de suspicion de fraude et augmentation des sanctions et pénalités.

Si ce projet est adopté, des textes d'application (décrets / arrêtés) viendront apporter des précisions et un délai de transition pour certaines mesures.●

MaPrimeRenov' : deux victoires FFB

Par un décret publié le 20 mars dernier, deux mesures demandées par la FFB pour MaPrimeRénov'-Rénovation d'ampleur voient enfin le jour. Les ménages modestes et très modestes peuvent accéder à MaPrimeRénov'-Rénovation d'ampleur même s'ils ont bénéficié d'un PTZ ancien depuis moins de 5 ans. Par ailleurs, le taux d'écrêtement des aides pour les rénovations d'ampleur est relevé à 90 % pour les ménages modestes.

JEFCO Peintures

Fabrication Française

FABRICANT FRANÇAIS INDÉPENDANT

UNI AUX ENTREPRISES DE PEINTURE

UNE GAMME DE PEINTURE POUR TOUS LES BESOINS

+ DE 6000 PRODUITS NÉGOCE DISPONIBLES

JEFCO ACCRÉDITÉ ORGANISME DE FORMATION

JOURNÉES TECHNIQUES ET DÉMARRAGE DE CHANTIER

PEINTURES PROFESSIONNELLES

REVÊTEMENTS SOLS & MURS

ISOLATION THERMIQUE

MATÉRIEL & OUTILLAGE

COULEURS & DÉCORATION

CONSEILS & SERVICES

RÉALISATIONS DE RECUEILS D'INFORMATIONS

ÉTUDES COULEURS

www.jefco.fr

ecovadis

allios

Nouvelles thématiques d'animations 2025 !

Retrouvez le catalogue des animations 2025 sur l'application de l'UPMF avec 4 nouveaux sujets :
- **Les critères de choix d'un produit de peinture responsable**
- **Les interfaces du solier**
- **Les interfaces en ITE**
- **L'innovation dans les métiers de la finition**

Réservez vos prochaines animations auprès de :
Marine Poulhalec
poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr
Thierry Houdin
houdint@upmf.ffbatiment.fr

ETICS

Présentation des règles de l'art en ITE par enduit sur isolant.

FFB ILE-DE-FRANCE EST > Le 21 janvier, réunion du GRaf, présidé par Kevin Willefert. Animation de Marine Poulhalec.

FFB NOUVELLE-AQUITAINE >
Le 7 mars, réunion du NAQ'ITE avec l'intervention de Marine Poulhalec : actualités ITE et état d'avancement des projets en cours, non-conformités réglementaires et retours d'expérience des entreprises.

CRITÈRES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS DES MÉTIERS DE LA FINITION

Comment bien répondre aux critères environnementaux des appels d'offre ?

FFB CALVADOS >
Le 4 février, réunion de la section peinture finitions, présidée par Guillaume Lecordier. Intervention de Thierry Houdin.

INNOVATION, FOCUS MÉTIERS DE LA FINITION

Echanges sur les nouvelles technologies adaptées aux métiers de la finition. La commission gestion innovation de l'UPMF observe et analyse les technos testées et approuvées par les membres. Et vous ? Qu'en pensez-vous ?

FFB HÉRAULT >
Réunion de la chambre syndicale des entrepreneurs de peinture, présidée par Jean Cassefières, le 20 mars. Intervention de Dorothée Bruchet.

PRÉSENTATION ET ACTUALITÉS DE L'UNION

Les outils, documents et services de votre Union à votre service.

FFB SOMME >
Le 6 mars, réunion de la section peinture revêtements, présidée par Xavier Pruvost. Présentation de Dorothée Bruchet sur les actualités et les innovations métier.

FFB LOIR-ET-CHER > Le 14 mars, réunion de la section peinture finitions, sous la présidence de Richard Couppé. Intervention de Thierry Houdin.

FFB ALPES-MARITIME > Le 17 mars, réunion de la section professionnelle finition, présidée par Nicolas Pizzo. Intervention en visio de Dorothée Bruchet.

FFB PUY-DE-DÔME > Réunion de la section professionnelle aménagement finition, sous la présidence de Philippe Findome. Présentation de Dorothée Bruchet.

INTERFACES

La reconnaissance des fonds - Les bonnes pratiques sur les chantiers - Les outils de dialogue

FFB ORNE >
Réunion de la section finition, sous la présidence d'Emmanuel Tabard, le 28 janvier. Intervention de Marine Poulhalec sur les interfaces ITE (façadier, itéiste, menuisier).

FFB MAYENNE >
Le 18 mars, réunion de la section peinture finitions, présidée par Jacky Mury. Intervention de Thierry Houdin sur les interfaces peintre plâtrier.

NF DTU 59.1

Présentation et foire aux questions des situations vécues sur les chantiers et avec la maîtrise d'œuvre.

FFB PYRÉNÉES-ATLANTIQUES/ PAYS BASQUE >
Réunion de la chambre syndicale de peinture, présidée par Philippe Héliot, le 11 février. Présentation de Thierry Houdin.

FFB MAYENNE >
Le 25 mars, présentation à l'UCO des règles de l'art aux étudiants de la Licence pro Chargé d'affaires aménagement finitions. Intervention de Thierry Houdin.

DÉCHETS : REP DDS ET BÂTIMENT

Nouvelle réglementation déchets : comment fonctionnent les REP et à quoi avez-vous le droit ?

FFB HAUTE-SAVOIE >
Le 27 février, réunion en visioconférence de la chambre professionnelle finitions présidée par Stéphane Petitnicolas. Intervention de Marine Poulhalec.

NF 59.3

Tous les changements liés à la révision 2022 (préparation des supports, rénovation, clauses administratives…).

FFB MEURTHE-ET-MOSELLE >
Réunion de la chambre professionnelle peinture finitions, sous la présidence de Bertrand Lidove. Présentation de Thierry Houdin.

CARNET SYNDICAL

OCCITANIE
CHARLOTTE BOURGUIGNON, gérante de l'entreprise SERS (Hérault), est élue présidente de l'UPMF-FFB.

MAINE-ET-LOIRE
VINCENT GOUIN
dirigeant de Gouin Décoration (Groupe Lucas) à Angers, est élu président de la section peinture.

AUBE
BENOÎT LAMBLIN, dirigeant de Lamblin, est élu président de la section peinture – revêtements de sol.

NIÈVRE
BARBARA PESCAGLINI
gérante de l'entreprise éponyme, est élue présidente de la section plâtrerie-peinture.

VIENNE
FRANCK JARASSIER
dirigeant de l'entreprise familiale éponyme, est élu président de la section professionnelle peinture finition.

CORRÈZE
FRANÇOIS TALAMONA
dirigeant de la société Talamona et Rogard, est réélu président de la section professionnelle peinture.

AIN
NICOLAS BERJOAN,
dirigeant de Marc Trontin Carrelages, est élu président de la section carrelage, chape, sols souples.

CHER
CHRISTOPHE CAMUS
dirigeant de l'entreprise Arnault Foucher, est élu président de la section peinture.

TOUS VOS PRÉSIDENTS DÉPARTEMENTAUX SONT DANS L'ANNUAIRE SUR L'APPLICATION

AMÉLIORATION CONTINUE

Et si on se mettait au Lean Construction ?

Inspiré du Lean Management de Toyota, le Lean Construction est une méthode adaptée aux spécificités de notre secteur. Face aux défis actuels de rentabilité, cette approche vise à améliorer la productivité en éliminant le gaspillage et en optimisant les processus. La FFB encourage les entreprises à adopter cette démarche pour accroître leurs performances. Auprès des entreprises de finition, des exemples concrets montrent que des gains financiers et organisationnels significatifs ont pu être obtenus, comme chez Regard Pluriel et le Groupe Lucas. Décryptage.

© FREEPIK

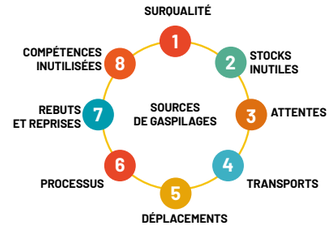

Pourquoi reparler du Lean aujourd'hui ? Tout simplement parce que ce sujet n'a jamais été autant d'actualité. « Dans le contexte actuel, les entreprises du secteur Construction éprouvent des difficultés à dégager des marges opérationnelles, souligne Jérôme Cohade, président du Groupe Lean et Productivité de la FFB. Or, pour elles, le Lean Construction est une méthode relativement simple et accessible pour améliorer leur productivité. » Petit rappel historique : le Lean Management a été créé par Toyota précisément afin de faire gagner en productivité et en qualité les chaînes de production automobile. Le constructeur japonais avait créé le Toyota Production System dans la période de reconstruction de l'après-guerre. Une philosophie de production visant à éliminer le gaspillage et à atteindre un niveau d'efficience optimal. L'idée d'amélioration continue est au cœur du Lean Management mis en place par Toyota. De son côté, la méthode 5S *(voir encadré 1 – fiche 3)* est l'un des piliers du Lean Management. Elle se centre sur les outils et méthodes pratiques pour organiser et maintenir l'environnement de travail.

Adapter le Lean à la construction

Mais la construction ce n'est pas l'industrie. D'où la création il y a quelques années de la méthode Lean Construction. « Les principes sont les mêmes, reprend Jérôme Cohade. Seulement il a fallu ajuster un certain nombre de points afin d'adapter le référentiel au chantier notamment. En effet, la principale différence est liée à la répétition des tâches. Les entreprises de bâtiment, surtout sur chantier, y sont moins soumises qu'en industrie. Ainsi le Lean Construction est fait pour mieux gérer les spécificités du secteur, comme la co-activité sur chantier par exemple. » De plus, contrairement à l'industrie, la construction nécessite d'exécuter certaines tâches dans un environnement mouvant. C'est vrai pour la camionnette autant que pour le chantier lui-même.

FFB : montée en charge du Lean Construction 2024

En 2024, la Commission Innovation de la FFB a souhaité inclure à son programme de travail le Lean Construction, qui se déploie sur 7 catégories (lire encadré 1). Un groupe ad hoc a été constitué, le groupe Lean et Productivité, présidé par Jérôme Cohade. L'idée est de sensibiliser les entreprises adhérentes à cette démarche dans le but d'accroître leurs performances. Sa feuille de route est de favoriser la diffusion du Lean Construction, y compris auprès des maîtres d'ouvrage. Par ailleurs, la Fédération tient plusieurs documents à la disposition des entreprises adhérentes, en particulier des fiches pratiques (voir encadré 1). Quelques bailleurs sociaux, comme Angers-Loire-Habitat, se sont lancés dans la démarche. « Pour que le Lean Construction se mette en place sur un chantier, il faut en effet que la maîtrise d'ouvrage s'implique fortement », précise Jérôme Cohade. Pour l'instant, les demandes allant en ce sens semblent encore peu nombreuses mais les expériences de chantier en Lean sont positives. Sur celui de la résidence La Closerie à Angers, Angers-Loire-Habitat a bénéficié du support d'un Lean Manager dans le cadre d'un partenariat avec la FFB 49. Une coopération qui a permis « de retrouver une dynamique d'équipe entre maître d'œuvre, entreprises et maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une communication plus apaisée entre tous ces acteurs », témoigne Christophe Beduneau, monteur d'opérations pour le bailleur social angevin.

Jérôme Cohade, président du Groupe Lean et Productivité de la FFB.

« Mais la construction ce n'est pas l'industrie. D'où la création il y a quelques années de la méthode Lean Construction. »

Déployer le Lean en finition : pourquoi, comment ?

Pour Sébastien Olivier, dirigeant de Regard Pluriel dans les Côtes d'Armor (30 salariés) et président de l'UPMF Bretagne, le Lean ne présente que des atouts. A condition bien sûr de savoir y investir du temps et de l'énergie collective. « Nous avons mis en œuvre la démarche Lean Construction de deux façons, explique-t-il. D'abord en interne dans nos bureaux puis sur nos chantiers. En interne, l'idée était de se pencher sur les process afin que toute personne puisse prendre le relais des absents. Nous avons travaillé sur des codes couleurs, en lien avec les typologies de chantier. Chacune de ces couleurs correspond à une compétence en termes de main d'œuvre. Exemple : pour la peinture intérieure réalisée à l'airless on utilise le vert pour les chantiers concernés et pour les fiches salariés, ce qui nous permet de voir d'un seul coup d'œil qui sont les compagnons compétents disponibles pour ces chantiers. De fait, tous nos dossiers et tous nos plannings sont classés par codes couleurs. » ●●●

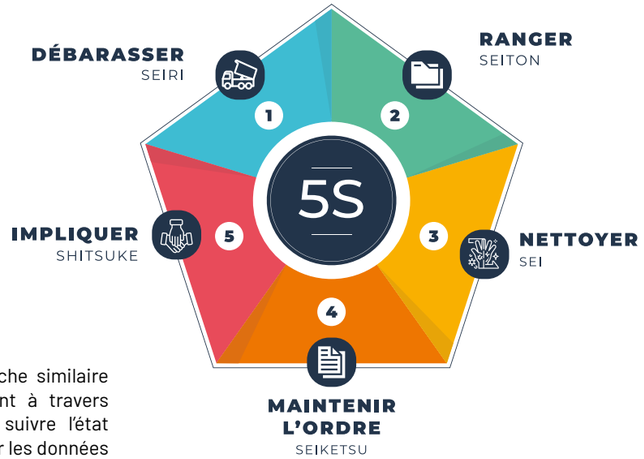

Une démarche de co-construction

Regard Pluriel a appliqué une démarche similaire pour le suivi des projets, notamment à travers des tableaux de bord visuels pour suivre l'état d'avancement des chantiers et analyser les données sur leur exécution. « Pour que cela fonctionne bien, nous avons fait coïncider cette démarche avec une approche de responsabilisation, tient à souligner Sébastien Olivier. Ainsi les revenus de chaque salarié sont indexés par rapport à la rentabilité de leurs chantiers. Chacun d'eux a connaissance du nombre d'heures défini pour son chantier. L'idée est que le volume horaire réalisé se situe dessous ce montant défini préalablement. Si c'est le cas, une prime est alors déclenchée, à condition qu'un autre facteur intervienne : la satisfaction client. Dès lors que ces deux critères sont remplis, alors le salarié concerné empoche une prime équivalant à 10 % de la rentabilité du projet. » Ce mode de fonctionnement, qui a été co-construit avec les collaborateurs de l'entreprise, a initié un cercle vertueux. Fortement motivés, les salariés participent activement à la mise en œuvre du Lean Construction en matière de suivi de chantier mais aussi de gestion des stocks et des fournitures.

Sébastien Olivier, dirigeant de Regard Pluriel

Et ça marche ? **“ Absolument. Nous commençons à en percevoir les effets positifs ”**

Un impact positif financier et non financier

Et ça marche ? « Absolument. Nous commençons à en percevoir les effets positifs, se réjouit Sébastien Olivier. Mais attention : la mise en place du Lean a été une entreprise de longue haleine, avec son lot d'essais, d'échecs et de remises en question avant d'aboutir à une organisation qui convienne à tout le monde. Tout le monde a compris que ce n'est qu'en collaborant étroitement que chacun y gagne. C'est un travail d'équipe adapté à la taille de notre entreprise. Je précise que mes salariés sont essentiellement des chefs d'équipe de niveau N3 et N4, c'est-à-dire des personnes qualifiées et autonomes, ce qui a été capital lors de la mise en place des process. » Et les effets positifs mentionnés plus haut ? « Ils sont de plusieurs natures, répond le dirigeant de Regard Pluriel. Financiers et non financiers. La marge des chantiers s'améliore et en conséquence la marge générale de l'entreprise. Par ailleurs, nous avons amélioré notre taux de transformation : avant le Lean, nous avions 3 devis sur 10 de validés, aujourd'hui c'est le double. Nous recevons des retours positifs des clients, qui nous disent que nous avons des équipes autonomes, structurées et compétitives. Il y a également une belle entente en interne entre les fonctions de bureau et les opérationnels. Tout le monde a compris qu'une coopération efficace est un atout gagnant. »

Des fourgons aménagés en 5 S

Le Groupe Lucas fait lui aussi partie des adhérents qui ont mis en place le Lean Construction, dans ses nombreux aspects. En l'occurrence, Lucas Le Mans s'est penché sur l'aménagement 5 S de ses véhicules dédiés aux chantiers d'ITE. « À la base, nous avions constaté que souvent les véhicules n'étaient pas rangés de manière optimale et que cela générait beaucoup de perte de temps dans la recherche des matériaux et des accessoires, témoigne son dirigeant Franck Fontaine. C'était surtout le cas pour les véhicules utilisés sur les chantiers d'ITE car ceux-ci nécessitent plus d'équipements et d'outillage : perceuses, visseuses, porte-embouts, etc. Cela faisait beaucoup de petits articles à ranger avec une perte de temps pour les chercher si le rangement est mal fait, sans compter que les outils eux-mêmes s'abimaient vite dès lors qu'ils étaient mal arrimés dans le camion. Nous avons donc souhaité mettre en place le 5S dans plusieurs véhicules. » Il a été décidé d'aménager 4 Peugeot Boxer dont l'un avec une rampe de treuil : 3 Boxer dédiés à l'ITE et 1 aux chantiers de sol. « Avant de mettre en œuvre ces aménagements, nous avions demandé à un chef d'équipe ITE ce dont il souhaitait comme type de rangement, reprend Franck Fontaine. Il nous paraissait indispensable que ce soit l'utilisateur du camion qui puisse exprimer ses besoins. Cette réflexion a donné suite à un plan que nous avons adressé à un prestataire spécialisé dans l'aménagement du fourgon utilitaire. Résultat, ces véhicules disposent de tiroirs, de casiers mais

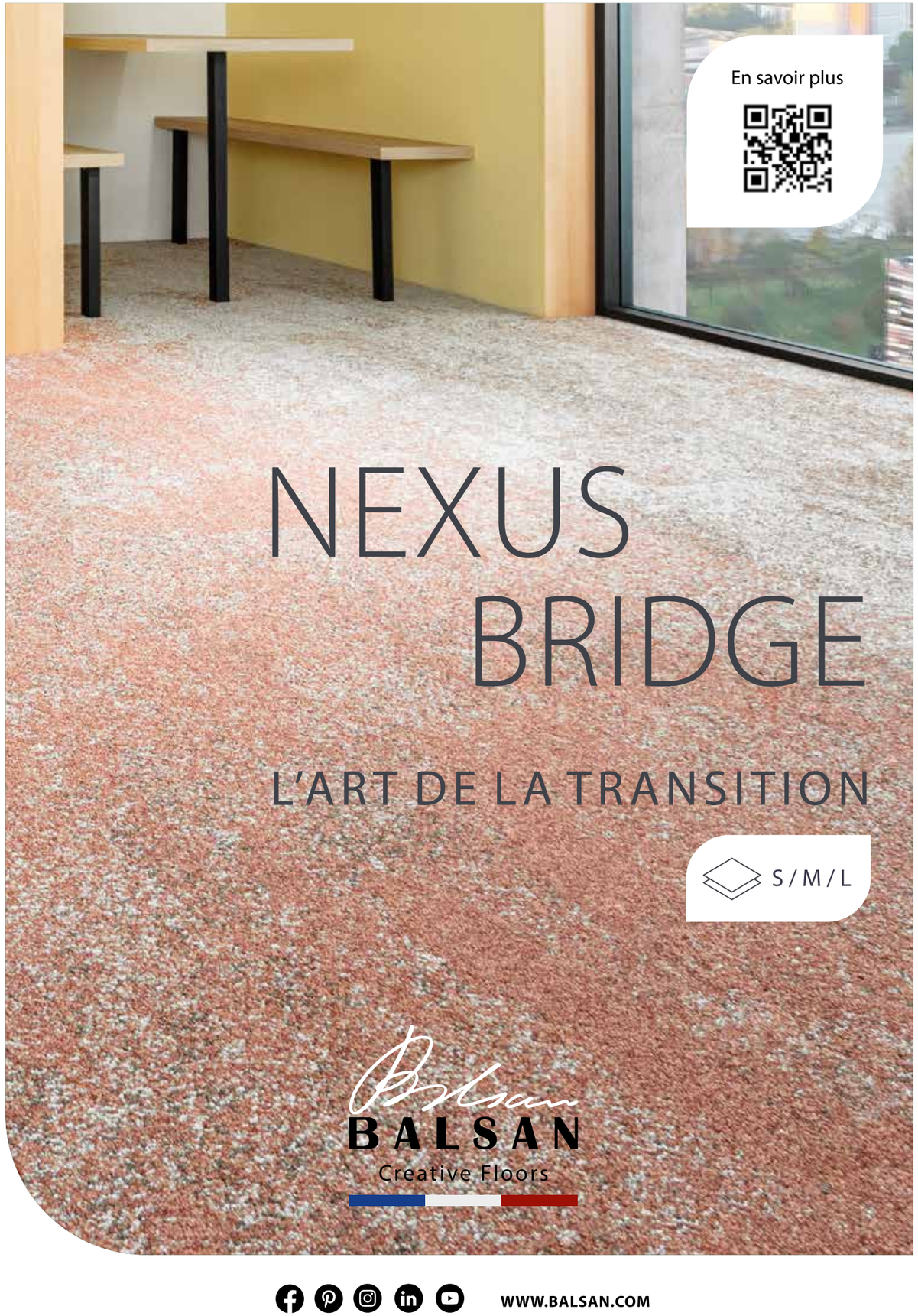

aussi de linéaires pour les profils en longueur. Sur la partie basse, les compagnons peuvent disposer les mallettes comportant les équipements électroportatifs. Bien sûr, c'est un investissement en temps et en argent mais au final on s'y retrouve. Tout d'abord on ne perd plus de temps à chercher du matériel ou des accessoires dans le véhicule. Ensuite, c'est aussi une sécurité supplémentaire : les compagnons n'ont plus à rechercher leur outillage à l'aveugle dans des seaux et à courir le risque de se blesser avec les objets coupants ou tranchants que l'on utilise sur les chantiers d'ITE (vis, forets, etc.). » Les véhicules disposent également de dévidoirs à papier à rouleau, de rouleaux papier ouate pour s'essuyer, d'extincteurs ou encore de distributeurs de savon, afin d'ajouter le confort à l'efficacité. Tant d'aménagements qui vont être déployés au sein du Groupe Lucas dans le cadre du partage de bonnes pratiques. Preuve supplémentaire qu'une démarche Lean génère des bienfaits visibles qui suscitent l'intérêt.

© FREEPIK/ROD

UN IMPACT POSITIF MESURÉ ET CHIFFRÉ

Pour les entreprises qui l'ont mis en place, le Lean Construction génère des effets positifs. Ainsi Regard Pluriel constate une amélioration de 3 % de sa marge globale, une baisse de 2 % des ses achats en valeur ainsi qu'une hausse de 25 % de son carnet de commandes par rapport à l'année N-1. « Nous pourrions ajouter un taux d'absentéisme en baisse et une réduction de la consommation de consommables, précise son dirigeant Sébastien Olivier. Et encore, nous sommes sur le début des bienfaits ressentis et nous en saurons plus d'ici quelques mois. »
De son côté, l'entreprise Brunereau (sols, murs, façades, ITE, 40 compagnons), en Charente-Maritime, a dressé un bilan précis de la mise en place du Lean Construction. Elle estime que l'ensemble de la démarche lui a fait gagner 5,8 points de marge répartis comme suit :

- Rangement des camions : 1 point
- Achat de matériel de transport : 1,5 point
- Planification du gérant de chantier : 1 point
- Achat de matériel pour les peintres : 1 point
- Équipements (idées de collaborateurs) tels que les remorques, les échafaudages, le pulvérisateur mécanique : 1,3 point.

A titre d'exemple, le gain financier généré par le rangement des camions (1 point de marge) s'explique par le gain de temps généré : 10 minutes par ouvrier gagné chaque jour.

7 FICHES POUR METTRE EN ŒUVRE LE LEAN CONSTRUCTION

La FFB propose 7 fiches pour aider ses adhérents à appliquer la méthode Lean Construction. Cette approche permet d'optimiser les processus afin de mieux respecter délais et coûts, renforcer l'implication collective et améliorer la performance des chantiers.

Fiche 1 : Gérer ses fournitures et stocks
La méthode Kanban optimise la gestion des stocks en évitant ruptures et surplus. Un tableau visuel facilite le suivi en temps réel. L'identification des stocks critiques et des réunions d'équipe garantissent un meilleur contrôle des approvisionnements.

Fiche 2 : Optimiser son espace de travail
La méthode 5S (en français : tri, rangement, propreté, standardisation, discipline) structure l'espace de travail pour améliorer les conditions, éliminer le gaspillage et optimiser la productivité.

Fiche 3 : Optimiser sa camionnette
Appliquer la méthode 5S au véhicule de travail maximise l'espace et améliore l'ergonomie. Un rangement optimisé et un entretien régulier garantissent un accès rapide aux outils et une organisation durable.

Fiche 4 : Ranger ses outils, matériels et équipements
Un rangement structuré avec étiquetage et supports visuels améliore l'accessibilité et la sécurité. L'implication des équipes assure la pérennité de ces bonnes pratiques et une meilleure productivité.

Fiche 5 : Animer son équipe
Un management efficace repose sur la communication et l'implication. Réunions régulières et boîte à idées favorisent la transparence et l'amélioration continue. Encourager le signalement des problèmes facilite l eur résolution.

Fiche 6 : Suivre vos chantiers
Le Last Planner System permet une planification collaborative avec réunions et tableaux de bord assurant un suivi précis. L'analyse des résultats aide à identifier les problèmes et à améliorer la performance.

Fiche 7 : Trier vos déchets
Un espace de tri bien organisé facilite la gestion des déchets et le respect des normes. Un management visuel sensibilise les équipes, réduisant l'impact environnemental et améliorant la propreté du chantier.

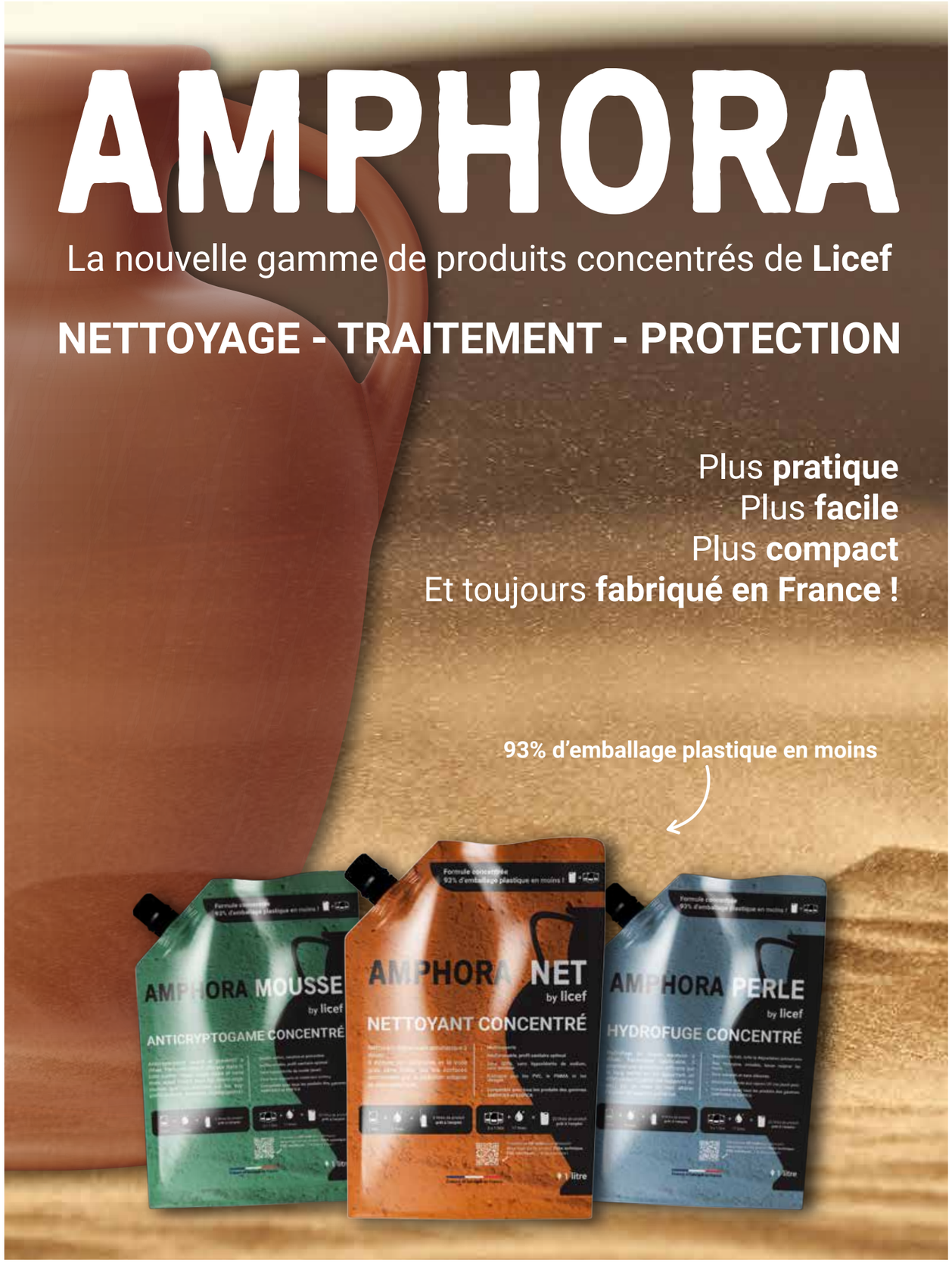

En vente **exclusivement** chez nos **partenaires distributeurs**
www.licef.fr I 04 78 31 17 17
licef La chimie raisonnée

© GROUPE

Groupe Isore
Un engagement RSE complet

© TIRIAULT PEINTURE

Prix Coup de cœur pour son engagement et ses bonnes pratiques en faveur de la biodiversité aux Trophées Bâtisseur Responsable de la FFB, le groupe Isore est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche RSE fondée sur l'environnement, l'excellence et l'équilibre avec le bien-être de ses salariés.

MARINE BOULANGER, CHARGÉE DE COMMUNICATION ET AMBASSADRICE RSE

FRANCK HARDY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE ISORE

L'engagement du Groupe Isore dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) n'est pas nouveau. Pour ce groupe spécialisé en enveloppe du bâtiment (bardage et enduit mince sur isolant) basé en Mayenne avec sept agences réparties sur le grand quart nord-ouest, il était déjà marqué en 2007 lors de la construction du siège à Saint-Berthevin, à côté de Laval. « Il s'agit du premier bâtiment tertiaire à énergie positive des Pays de la Loire », souligne Loïc Stefanelly président du Groupe. Bâtiment complété en 2018 par un second siège très performant à côté d'Angers. D'autres actions ont donné forme et amplifié cette démarche qui sera labellisée Lucie 26000 en 2022 (une certification RSE indépendante, appuyée sur la norme internationale ISO 26000). « Ce label nous impose à la fois des points d'étapes en structurant nos efforts et en fixant des objectifs dans le temps mais c'est aussi une reconnaissance du travail accompli », explique Franck Hardy, directeur général du Groupe Isore en charge du développement durable et de la RSE.

Qualité de vie au travail

La stratégie RSE du groupe prend en compte toutes ses parties prenantes, de l'interne à l'externe autour des trois axes qui construisent le projet d'entreprise : accompagner les 150 collaborateurs du Groupe, préserver l'environnement et favoriser la diversité, être ambassadeur avec ses parties prenantes sur le sujet de la RSE. « Nous sommes transparents avec nos collaborateurs, poursuit Marine Boulanger, chargée de communication et ambassadrice RSE. Nous partageons les plans d'entreprise avec nos collaborateurs et le plan 2025/2030 sera présenté en juin lors de la réunion annuelle. » Ce grand rendez-vous de cohésion avec les collaborateurs est par ailleurs l'occasion de leur remettre un questionnaire sur la qualité de vie au travail. L'entreprise constate « une note de 8,2/10 avec 86% de réponses ». Une satisfaction qui vient couronner un ensemble d'actions allant de la formation à la sécurité, en passant par l'engagement écologique et le bien-être au travail. L'entreprise a ainsi investi dans du matériel performant et sécurisant visant à améliorer le confort de ses équipes telles que des plateformes élévatrices, des escaliers extérieurs sur les échafaudages et des EPI dernière génération.

Un centre de formation intégré

La formation professionnelle étant un autre levier de l'amélioration du bien-être au travail et de la fidélisation des collaborateurs, Isore a ouvert son propre centre de formation interne pour faire évoluer les équipes. Nicolas Lafont, qui a entamé sa septième année dans le groupe et qui aujourd'hui est chef de chantier, a pu bénéficier de ce système de montée en compétences interne : « J'ai gravi les échelons un à un pour arriver à chef de chantier, avec l'appui de mon tuteur et de ma direction », raconte-t-il. « Le groupe travaille aussi de concert avec les agences d'insertion et centres de formation locaux pour créer des formations spécialisées à son métier », explique Franck Hardy qui précise qu'en « 2024, 27 personnes ont été formées et que près 70% sont toujours parmi

© GROUPE ISORE

●●●

nos équipes pour poursuivre leur formation et être intégrées par la suite en CDI ».

Objectif chantier zéro réserve

L'Excellence est un pilier de l'entreprise et un objectif commun donné aux collaborateurs. Elle se traduit concrètement par des objectifs de chantiers « zéro réserve ». De la même manière que le questionnaire satisfaction collaborateur qui a été mis en place, un questionnaire est remis à chaque fin de chantier au client et au maître d'œuvre, mesurant leur satisfaction en 16 questions, en fonction des étapes du chantier. Ce questionnaire tient compte bien évidemment des aspects RSE avec la gestion des déchets mais aussi des relations de l'entreprise avec les occupants… « Nous sommes à 9,04/10 de satisfaction », se réjouit Marine Boulanger.

30% de CO2 en moins d'ici 2030

La bonne qualité des échanges que le Groupe entretient avec ses partenaires lui a permis de les inclure dans sa démarche RSE. Avec ses fournisseurs, c'est une politique d'achats responsable qui a été instaurée sur des critères à la fois technique, de prix et également RSE. En effet, parmi les objectifs du Groupe Isore : une baisse de ses émissions de CO2 de 30% d'ici 2030 sur les trois scopes*. « Notre impact interne est plutôt réduit, souligne Franck Hardy, c'est pourquoi nos objectifs vont jusqu'au scope 3 car 90% de nos émissions carbone proviennent de ce qu'on achète. Nous voulons être des ambassadeurs d'une démarche responsable et que nos partenaires se l'approprient aussi car c'est vertueux pour tous. » Dans cette optique, l'entreprise propose des variantes « carbone » à ses devis. Ces propositions permettent aux maîtres d'ouvrage de faire « des choix éclairés ». L'entreprise travaille à sensibiliser ces derniers pour que « chaque partie prenante prenne conscience de sa responsabilité environnementale. » Avec succès puisqu'il y a eu déjà plusieurs variantes « carbone » acceptées par ses clients. Un engagement environnemental qui passe également par le tri et le réemploi des déchets. En donnant les chutes à des plateformes de réemploi ou à des associations locales, l'entreprise est arrivée à un taux de valorisation de près de 70%. Taux qu'elle espère encore augmenter car économiser des ressources fait aussi baisser son empreinte carbone.

Un engagement en faveur de la biodiversité

Réemploi de matériaux, utilisation de matériaux biosourcés, protection des espèces… la préservation de la biodiversité est une des actions phares du Groupe Isore. Action pour laquelle elle a reçu le prix Coup de cœur aux Trophées Bâtisseur Responsable de la FFB. Sur le terrain, cela se traduit par des actions concrètes et un soutien à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) au sein des actions de mécénat de l'entreprise. Dans le cadre de ce travail en commun, l'ensemble des équipes a été sensibilisé par la LPO à la reconnaissance des espèces protégées : chauve-souris, martinet noir, hirondelle… « Dans une rénovation de grand ensemble, on va systématiquement trouver au moins une espèce protégée qui est venue se nicher », résume Franck Hardy. Alors le Groupe Isore propose dès la phase appel d'offres, la mise en place de nichoirs dans l'isolation extérieure et le pré-diagnostic d'un écologue. Et cela fonctionne car déjà 150 nichoirs ont été posés. Certains chantiers sont devenus des sites pilotes comme l'Hôpital Saint-Antoine à Paris où la LPO réalise une étude de suivi du retour de la biodiversité après travaux. « C'est très valorisant pour les équipes de voir que l'entreprise s'engage dans la préservation de l'environnement », estime Franck Hardy. ●

© GROUPE ISORE

*Scope 1 : émissions directes ; Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie ;
Scope 3 : autres émissions indirectes (par exemple : les achats de matériaux hors énergie, les déplacements domicile-travail,…).

JURIDIQUE

La facturation électronique et le recours obligatoire à une plateforme privée

En 2024, le projet de loi de finances a établi un nouveau calendrier planifiant la facturation électronique obligatoire pour les entreprises. Originellement prévue au 1er juillet 2024 pour les sociétés de plus de 5 000 salariés, l'obligation d'émettre des factures sous format dématérialisé est repoussée au 1er septembre 2026.

© FREEPIK

Le gouvernement espère ainsi laisser le temps aux grandes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), concernées par l'obligation à cette même date, de se préparer sereinement au nouveau dispositif. Cependant, un nombre croissant d'entreprises a déjà recours à la facture électronique : quelles sont les obligations réglementaires par rapport à une facture papier ?

Définition

Preuve d'une transaction commerciale, la facture est un élément essentiel pour toute entreprise et son activité : elle garantit la conformité des échanges commerciaux à la législation et à la fiscalité.

Pour en simplifier la gestion, le gouvernement va rendre obligatoire le recours à la facturation électronique d'ici 2027.

La facture électronique est une facture qui est émise via un processus numérique spécifique. Attention : ce n'est pas parce qu'une facture est numérisée et transmise par mail (sous format PDF par exemple) qu'elle répond à la définition de la facture électronique.

Une facture électronique doit être **émise, transmise et reçue par le biais d'une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (dite PDP), habilitée par l'État et immatriculée par l'administration fiscale**. Elle contient des données spécifiques et obligatoires.

Calendrier

En France et depuis 2020, la facturation électronique est obligatoire pour les marchés publics : les entreprises souhaitant travailler avec l'État et ayant répondu à un appel d'offres doivent nécessairement passer par le portail public de facturation, Chorus Pro, dont la gestion a été confiée à l'Agence Informatique Financière de l'État (AIFE).

Cette solution dématérialisée s'étend aujourd'hui aux entreprises privées assujetties à la TVA, et ce pour toutes les transactions. ●●●

La facturation électronique
Et le recours obligatoire à une plateforme privée

●●●

D'ici à 2027, les sociétés devront donc transmettre toutes leurs factures, à leurs clients ou à leurs fournisseurs, via ce format électronique.

Alors que cette obligation était originellement prévue au 1er juillet 2024 pour les grandes entreprises, le projet de loi de finances 2024 a fixé un nouveau calendrier afin de laisser le temps aux différents acteurs de se préparer à ce processus. Selon le type d'entreprise, l'obligation de la facture électronique entrera en vigueur :

- le 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI, entre 250 et 4 999 salariés) ;
- le 1er septembre 2027 pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME, entre 20 et 249 salariés), les Très Petites Entreprises (TPE) et les micro-entreprises.

Causes

Destinée à lutter contre la fraude fiscale à la TVA, la facturation électronique sert également à simplifier le processus de facturation et à alléger les charges des entreprises. En effet, créer une facture électronique sera bien moins cher qu'une facture papier, dont le coût s'élève à plus de 10 €. C'est également la sécurité de la facturation qui est améliorée. La facture électronique limite les erreurs de saisie et facilite le suivi de transmission : les entreprises peuvent ainsi réduire les retards de paiement.

Les obligations liées à la facturation électronique

La facture électronique demeure une facture classique. À ce titre, les éléments obligatoires qui doivent être mentionnés sont les mêmes que sur le format papier, à savoir :

- le numéro de la facture ;
- sa date d'émission ;
- la date de la prestation de bien ou service ;
- les identités du client et du vendeur ;
- le numéro de bon de commande ;
- le numéro d'identification à la TVA ;
- le prix catalogue (avec la réduction mentionnée le cas échéant) ;
- la description des services ou des biens vendus ;
- l'adresse de facturation ;

CLAUDE VAILLANT
AVOCAT À LA COUR
SPÉCIALISTE EN DROIT IMMOBILIER

- le prix HT, le taux de TVA applicable et le prix TTC ;
- la date ou le délai de paiement, ainsi que les frais de pénalité en cas de retard.

Des éléments complémentaires doivent cependant être mentionnés sur toute facture électronique :

- le numéro SIREN de l'entreprise ;
- l'adresse de livraison des biens ou services (ou l'adresse du client s'il s'agit de la même) ;
- s'il s'agit d'une prestation de biens, de services ou des deux catégories ;
- la mention du taux de TVA sur les débits, le cas échéant.

À cela vient s'ajouter l'obligation pour les entreprises de transmettre à l'administration fiscale leurs opérations liées à la TVA et, pour les TPE et PME, toutes les transactions commerciales avec les particuliers (notamment lorsqu'il n'y a pas de facture) ou les opérateurs à l'étranger (processus de e-reporting).

Le recours à une plateforme de dématérialisation partenaire (pdp)

Pour être valide, la facture électronique doit transiter via une plateforme habilitée et immatriculée par l'administration : celles-ci sont nommées des Plateformes de Dématérialisation Partenaires, ou PDP. L'immatriculation de ces plateformes est actuellement en cours. ●

La liste des sociétés candidates se trouve sur le site impots.gouv.fr.

JE CONSEILLE À TOUS D'ANTICIPER CETTE OBLIGATION EN CHOISISSANT DÈS MAINTENANT UNE PLATEFORME QUI VOUS CONVIENNE (PEUT-ÊTRE SUR LA RECOMMANDATION DE VOTRE CHAMBRE SYNDICALE), CE QUI VOUS ÉVITERA D'ÊTRE PRIS PAR LES DÉLAIS AU DERNIER MOMENT.

EUROmair
Fabrication et distribution de matériel professionnel de projection

Nos marques
EUROPRO
volumair
MIXER
KOSNER

Gamme complète de machines pour tous vos travaux d'I.T.E.
- Plots de colle
- Collage d'isolant
- Enduit
- Entoilage...

MADE IN FRANCE
FABRICANT FRANÇAIS

DÉCOUVREZ TOUTES NOS GAMMES DE MACHINES SUR
WWW.EUROMAIR.COM

Critères de choix responsable des produits

Pour entrer concrètement dans une démarche responsable, les entrepreneurs de l'UPMF-FFB ont interpellé leurs fournisseurs sur une nécessité de clarification et un accès simplifié aux informations sur leurs produits. Les fabricants ont répondu présents avec des ajustements sur leurs documents techniques et/ou sur leurs sites internet. Suite des ajustements.

TOLLENS

Sur les fiches techniques des peintures intérieures Tollens (disponibles sur le site internet), un paragraphe sur l'empreinte carbone des produits a été ajouté. Il précise l'empreinte climatique totale en kg CO2 équivalent/UF (unité fonctionnelle). Cette unité fonctionnelle correspond à la quantité de produit pour protéger et décorer 1m² de mur intérieur, préparé dans les règles de l'art, conformément au NF DTU 59.1, avec la peinture concernée, sur la base d'une durée de vie de référence de 10 ans comprenant une mise en œuvre et aucun entretien (donnée pour 1m² de produit en 2 couches pour ce produit).
La mise en ligne des fiches techniques avec la mention carbone est prévue prochainement sur les sites internet de Zolpan et Pladox.

SEMIN

Les enduits naturels du groupe Semin, fabriqués en France et composés de blé, de pomme de terre et de maïs, ont réduit l'empreinte environnementale du groupe en diminuant la consommation des ressources naturelles et en évitant l'utilisation de résines issues du pétrole. Ils sont désormais accompagnés de Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) individuelles au format A2. L'enduit naturel de lissage pour l'intérieur affiche plus de 60% de CO2 économisé en comparaison avec la FDES collective A1 disponible sur INIES. Sans résine synthétique, il émet 500 fois moins de COV à 28 jours que le seuil A+.
Les informations environnementales sont disponibles sur le site du fabricant.

GERFLOR

Afin de faciliter la vie de ses clients, Gerflor a créé des fiches environnementales dans lesquelles retrouver toutes les informations nécessaires pour faire un choix responsable. Celles-ci sont répertoriées en 5 catégories :

- L'empreinte carbone ;
- La composition détaillée (pourcentage de matières premières biosourcées et/ou minérales, durables etc.) ;
- Les informations liées à l'économie circulaire (taux de recyclés, recyclabilité du produit etc.) ;
- La qualité de l'air intérieur (taux de TCOV, certifications environnementales etc.) ;
- Les lieux de fabrication et les certifications usines.

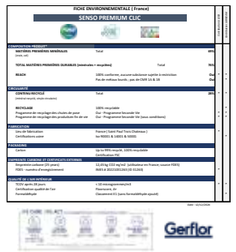

Optimum
Valorisation des moquettes usagées

Service global de **gestion des déchets de sols textiles** pensé par des **professionnels** pour une **efficacité** terrain éprouvée.

LES AVANTAGES DU SYSTÈME :

1/ Un système universel : reprise de tous les types de déchets textiles
2/ Une solution simple et accessible : reprise en pied de chantier
3/ Une solution éco-responsable et traçable avec valorisation intégrale des déchets.

La filière de référence depuis plus de 15 ans !

#déchets #solstextiles #economiecirculaire #RSE #REPBTP

L'association Optimum créée par l'UPMF-FFB et l'UFTM, pionnière sur le marché de la valorisation des revêtements de sols textiles usagés **a déjà collecté près de 2 millions de m² !**

www.recyclage-moquettes.fr contact : optimum@recyclage-moquettes.fr

UFTM Union Française des Tapis et Moquettes
VANHEEDE ENVIRONMENTAL LOGISTICS
FFB
UML

© OPEL

© CITROEN

© MOBILIZE/RENAULT

NOUVELLES MOBILITÉS

Transport dans le bâtiment, de nouvelles pistes ?

Dans leur grande majorité, les artisans peintres et soliers se déplacent au volant de VUL diesel. Depuis peu, les constructeurs proposent de nouvelles solutions. Sont-elles réalistes ?

© TOYOTA

Les professionnels achètent encore à une écrasante majorité des VUL diesel. Ce n'est plus le cas du marché VP (véhicule particulier), largement passé aux hybrides et à l'essence. Dans les deux cas, l'électrique reste marginal. Mais, les difficultés s'amoncellent sur la route des professionnels utilisant des VUL classiques, en ville notamment. Pas facile de circuler, entre ZFE contraignantes, stationnement rare et onéreux, fiscalité menaçante...

La solution transports en commun

Pour les chantiers en ville, une solution toute simple consiste à demander aux ouvriers de cheminer par les transports en commun. Avantage, un Passe Navigo suffit. Le temps dans les transports n'est en outre, pas considéré comme travaillé. Pour l'employeur, le gain est donc considérable par rapport aux trajets de salariés effectués dans un VUL de l'entreprise.

Le vélo ou vélo-cargo

Ces dernières années, le vélo a conquis les Français. Les trajets de ce type sont en effet 50 % plus nombreux aujourd'hui qu'en 2019. L'usage du vélo progresse surtout en ville. En 2023, à Paris, et pour la première fois depuis des lustres (siècle ?), les trajets à bicyclette ont pris le dessus sur ceux réalisés en automobile. Pour un pro, c'est le vélo-cargo qui parait le mieux adapté. Ce cycle à empattement long dispose d'un coffre placé juste entre le conducteur et la roue antérieure. Il se joue des embouteillages grâce aux voies cyclables. Il est assez onéreux, de 4 à 7000€ et demande un entretien régulier pour bien fonctionner. La location est une bonne solution. Le modèle Toyota, développé en collab avec Douze Cycles, est ainsi proposé à 75€/mois.

Au chapitre des avantages, le vélo-cargo réduit le risque de contraventions. Il se gare gratuitement, contrairement à un VUL qui coûte 48€ pour 3 h et 150€ pour 6. Colossal ! Mais avec un coffre de 300 l, il ne se substitue pas tout-à-fait à un VUL classique.

© MOBILIZE/RENAULT

Il est impossible notamment d'y loger un aspirateur ou une ponceuse-girafe, par exemple.

Des voiturettes encore un peu juste ?

En France, les micro-cars cartonnent ! Les ventes ont plus que doublé depuis 2019 à plus de 30 000 unités aujourd'hui. Entretemps, les grands constructeurs ont investi le marché avec des modèles électriques qui représentent désormais plus de 50 % des ventes. Un vrai plébiscite ! Les voiturettes bridées à 45 km/h, n'imposent pas de permis. En revanche, elles doivent peser moins de 350 kg. En gros, deux modèles monoplaces qui remplacent le siège passager par un coffre semblent adaptés aux besoins des pros. Il s'agit des :

Citroën Ami Cargo :

Lancée en 2020, elle a réveillé le secteur. Depuis son apparition, elle s'est vendue à plus de 50 000 unités. Limitée à 45 km/h, elle ne peut donc emprunter autoroutes, rocades ou périfs. Son autonomie est vraiment réduite avec 75 km environ. Son usage reste donc exclusivement urbain. La version Cargo monoplace gagne une zone de chargement de 1,20 m de long et 400 l pour 140 kg de cargaison. Citroën propose de personnaliser l'Ami Cargo en y apposant le logo de son entreprise. La couleur de la carrosserie peut aussi s'adapter à la charte graphique.

Mobilize Bento Cargo :

Le Bento est vendu sous l'enseigne Mobilize, dédiée aux nouvelles mobilités du groupe Renault. Dans cette version Cargo, le Duo devient monoplace. Il conserve en revanche ses portes à ouverture en élytre comme sur une Lamborghini Countach. Il roule à 80 km/h sur 149 km et bénéficie d'un coffre de 868 l. Mais seulement 80 kg de charge utile... Dérisoire.

Dans les deux cas, les outils imposants comme un aspirateur notamment, ne trouvent pas leur place...

Le VUL à hydrogène patine ?

Certains utilitaires électriques se rechargent via une pile à combustible, alimentée par de l'hydrogène. Le groupe Stellantis propose cette solution sur les modèles de sa gamme moyenne (exemple : Citroën Jumpy) et haute (Citroën Jumper). Avantage, ils se rechargent en une poignée de minutes. Inconvénient, les stations sont plus que rarissimes et les véhicules fort chers (autour de 70 000 euros).

Globalement, la filière hydrogène semble patiner. Renault vient de liquider sa co-entreprise Hyvia en difficultés financières. Elle produisait un Master hydrogène dernier cri. Quel avenir pour l'hydrogène difficile de le prédire ? Du coup, la prudence, le "wait and see" s'impose... ●

© RENAULT

DES VUL ÉLECTRIQUES CHEZ RENAULT...

Renault pense à ceux qui trouvent l'offre en VUL électrique encore clairsemée. Via sa filiale Flexis, entreprise indépendante issue de l'union de Renault, Volvo et CMA CGM, le Losange vient de dévoiler Estafette, Goélette et Trafic, trois futurs modèles E-Tech 100 % électriques. Tous sont basés sur une nouvelle plateforme "skateboard" qui autorise flexibilité et connectivité accrues. Les équipes ont soigné l'économie d'usage et l'ergonomie.Commençons par le Trafic, appellation bien connue. Cette quatrième génération E-Tech 100 % électrique se présente sous une silhouette monovolume dynamique et des proportions plus contemporaines. Son porte-à-faux avant réduit et son empattement allongé maximisent l'espace intérieur, et tout cela dans le rayon de braquage d'une Clio !
Pour les deux autres, le Losange ressuscite des appellations historiques. La Goelette, très proche du Trafic, est proposée en 3 configurations : châssis cabine, box et benne. Son bloc avant unifié est identique à celui du Trafic E-Tech, ce qui assure une forme d'harmonie esthétique.
L'Estafette enfin, leur emboîte le pneu. Celle qui a longtemps équipé police et gendarmerie, se présente sous la forme d'un véhicule à pavillon haut, destiné aux entreprises de livraison. Tous ces modèles seront produits à l'usine de Sandouville, avec une disponibilité prévue pour 2026. A noter que Renault Trucks ajoutera ces utilitaires électriques à sa gamme.

© FREEPICK

UNION EUROPÉENNE : MÊME TRAJECTOIRE MAIS UN PEU MOINS VITE

Le nouveau plan stratégique de l'UE pour l'automobile, a été présenté début mars dernier. Le cap vers une électrisation totale est maintenu, avec la fin du thermique en 2035. « Les objectifs restent les mêmes, ce qui change c'est qu'on laisse plus de flexibilité à l'industrie pour y parvenir », résume Ursula Von Der Leyen. Les constructeurs ont notamment 3 ans pour atteindre leurs objectifs de la norme CAFE de réduction des émissions de CO_2, contre un précédemment. Les amendes colossales qui menaçaient à court terme, les marques pour non-respect des objectifs s'éloignent un peu.
NB : Les acheteurs de voitures, d'utilitaires et de quadricycles électriques peuvent bénéficier du dispositif des CEE (certificats d'économie d'énergie), qui inclut l'achat ou la location de plus de 24 mois d'un véhicule léger ou utilitaire léger électrique, quadricycle avec ou sans permis neuf par un particulier, une collectivité locale ou une personne morale.

© DECO PE INT.

NUMÉRIQUE

Des outils pour gérer les risques professionnels

Le secteur du bâtiment est particulièrement exposé aux accidents du travail ou de trajet. L'évaluation des risques professionnels demeure plus que jamais un sujet essentiel pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs en entreprise. Qu'est-ce qu'un DUERP ? Quels outils numériques peuvent être utilisés pour évaluer les risques professionnels et faciliter la mise en conformité règlementaire des artisans du BTP ?

© FREEPICK

Mieux vaut prévenir que guérir, dit l'adage. Ainsi dans le domaine du travail, de nombreuses mesures sont prises afin de diminuer le risque de maladies professionnelles ou d'accidents du travail. Malgré tout, le nombre d'accidents du travail reste toujours élevé (plus de 717000 accidents en 2023) même si le rapport de l'Assurance Maladie daté de décembre 2024 révèle une baisse globale du nombre de sinistres de 13% en 2023 par rapport à 2019. Cette situation n'est pas inéluctable : des stratégies et des outils de prévention existent et peuvent faire diminuer sensiblement ces chiffres.

Définition et enjeux

L'Assurance Maladie rappelle que les accidents du travail, les maladies professionnelles mais aussi les accidents de trajet sont fréquents sur les chantiers de construction et ont des conséquences humaines qui peuvent être graves voire fatales.

Aujourd'hui, le BTP reste l'un des secteurs les plus sinistrés, avec 56 accidents du travail enregistrés pour 1 000 salariés. Pourtant, selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur doit prendre des mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. En conséquence, il doit mettre en place une démarche de prévention consistant à identifier les risques auxquels sont exposés les salariés et à les évaluer afin de mener des actions de prévention et de vérifier leur efficacité. Le résultat de ce travail doit être consigné dans un référentiel nommé Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Le DUERP est une obligation règlementaire dans toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié. De ce fait, en cas de non-respect de cette obligation, l'employeur s'expose à une amende prévue pour les contraventions de 5e classe (d'un montant de 1 500 euros en tant que personne physique, porté à 3 000 euros en cas de récidive). À noter également qu'en cas d'accident de travail, l'absence de DUERP est généralement une cause de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur. Une fois cette faute juridiquement reconnue, la victime peut prétendre à une majoration de sa rente ainsi qu'à une réparation de ses préjudices qui représente un coût supplémentaire important pour l'employeur.

Pour autant, une analyse de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) de mars 2024 souligne qu'en 2019, « moins de la moitié des établissements avaient un DUERP à jour ». En particulier, la prévention est plus rare dans les établissements comptant peu d'effectifs. Au-delà de 50 salariés, les employeurs ont davantage d'obligations légales et mettent en œuvre quasiment tous au moins une mesure de prévention.

Contenu

La réalisation d'une évaluation des risques professionnels se déroule en 4 étapes : l'identification des risques, leur analyse détaillée, leur évaluation et enfin la formalisation d'actions de prévention.

L'identification des risques nécessite en premier lieu de définir des unités de travail spécifiques à l'entreprise (bureau, chantier, atelier...) afin d'améliorer la lisibilité. Dès lors, il convient d'identifier les risques et les dangers auxquels sont exposés les salariés (chute, coupure, charges lourdes, risques psycho-sociaux...).

L'étape suivante est l'analyse des risques par unité de travail : elle consiste à mettre en lien les risques identifiés et les conditions d'exposition des salariés à ces risques. Par la suite, il est nécessaire d'évaluer les risques identifiés autrement dit de les classer et de les prioriser en fonction de leur fréquence ou de leur probabilité d'apparition mais aussi en fonction de leur sévérité (on parle également de gravité). Enfin pour chaque risque identifié, il faut déterminer des actions de prévention. Il peut s'agir notamment d'actions de formation, de la fourniture d'équipements de protection individuelle ou de la mise en place de procédures sécurisées pour l'utilisation d'engins ou d'outils. ●●●

●●●

Le résultat de ces 4 étapes est consigné dans un document au format libre (manuscrit ou numérique) appelé DUERP qui doit être transmis au service de prévention et de santé au travail (SPST) et mis à disposition des salariés. Les modalités d'accès au DUERP doivent être affichées au sein de l'établissement dans un endroit facilement accessible. Cet affichage doit préciser le lieu de consultation et les modalités d'accès à ce document. À noter que les actions de prévention identifiées doivent être suivies dans le temps. Ainsi, pour les entreprises de plus de 11 salariés, le DUERP doit être mis à jour au moins une fois par an. En tout cas, quelle que soit la taille de l'entreprise, le DUERP doit être mis à jour en cas d'aménagement important modifiant les conditions de travail ou impactant la santé et la sécurité des salariés. Précision également, depuis le 31 mars 2022, il est devenu obligatoire de conserver 40 ans minimum les versions successives du DUERP.

Excel

La réglementation n'impose aucun formalisme pour l'élaboration d'un DUERP. Il est donc tout à fait possible de le réaliser à l'aide d'un simple tableur tel que Microsoft Excel. Dans ce cas, un certain nombre d'informations sont à renseigner pour chaque risque évalué telles que : l'unité de travail, la description de la situation de travail, le personnel concerné, l'appréciation du risque (sa sévérité), les actions de prévention à mener ou encore les indicateurs de résultats.

Outils numériques

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) propose, avec le soutien de la FFB, deux outils en libre accès et gratuits sur son site internet www.preventionbtp.fr : MonDocUnique Prem's et MonDocUnique Plus. Ces 2 applications permettent de réaliser simplement et rapidement un DUERP.

Ainsi, MonDocUnique Prem's est un outil intuitif destiné à identifier les principaux risques au sein de l'entreprise, à préparer un plan d'action en prévention et à réaliser un DUERP très aisément. Il s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés qui n'ont pas encore réalisé de DUERP et qui font leurs premiers pas en prévention des risques. Ce service propose des outils et conseils essentiels pour démarrer des actions en prévention. Il ne vise pas l'exhaustivité de l'évaluation des risques mais la prise en compte des risques majeurs par métier. Plus précisément, il couvre 22 métiers du BTP, avec 5 risques par métier et 3 actions par risque. Il permet de générer automatiquement un plan d'action et d'entrer dans un parcours d'accompagnement en prévention.

MonDocUnique Plus répond quant à lui aux besoins des entreprises déjà engagées dans une démarche de prévention. Cet outil couvre plus de 35 risques, 200 situations de travail et près de 400 actions de prévention. Il offre également la possibilité d'ajouter des métiers, des risques, des situations de travail ou encore des actions, en fonction des problématiques de chaque entreprise.

A noter que les fédérations départementales de la FFB proposent régulièrement des ateliers dédiés au DUERP dans le cadre du partenariat avec l'OPPBTP. De plus, l'aide à la rédaction du Document Unique fait désormais partie de « l'offre socle » que doit proposer le Service de Prévention et de Santé au Travail à ses adhérents en contrepartie de la cotisation de base obligatoire.

Notons que d'autres solutions logicielles sont aussi à la disposition des entreprises du BTP pour réaliser un DUERP. Elles présentent de nombreux atouts tels qu'une collaboration facilitée avec les salariés ou encore une traçabilité optimisée mais elles sont pour la plupart payantes. C'est le cas du logiciel Previsoft du groupe Lefebvre Dalloz ou de la plateforme Document Unique de la startup Spoteo. Cette dernière permet la réalisation d'un DUERP en quelques étapes seulement grâce à un assistant en ligne intégré. Elle guide l'artisan pas à pas dans l'identification des risques, leur analyse et le choix de moyens de prévention ou de protection adaptés afin d'obtenir un DUERP exportable au format PDF avec l'ensemble des indicateurs clés nécessaires au suivi des actions. Cette application est disponible en souscrivant un abonnement annuel de 59,90€. ●

BRÈVES

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, **TOUS CONCERNÉS !**

La FFB met à disposition de ses adhérents des vidéos, podcasts et masterclass dédiés à l'intelligence artificielle (IA).
Douze publications sont prévues entre 2024 et 2025..
Parce que le temps d'un chef d'entreprise est compté, chacun pourra choisir le format qui lui convient en fonction du temps qu'il a et de son appétence au sujet : de très courtes vidéos, des podcasts de dix minutes environ et des masterclass d'une heure.

A retrouver sur le site de la Fédération en scannant le QR-code

17CYBER LE NOUVEAU SITE POUR L'ASSISTANCE EN LIGNE DES VICTIMES DE CYBERMALVEILLANCE

Face à la hausse de la délinquance et de la criminalité numériques, le ministère de l'Intérieur a lancé le site 17Cyber, l'équivalent numérique de l'appel au 17, pour toutes les victimes d'infractions numériques. Disponible 24h/24 et 7j/7, ce guichet unique permet à toutes les victimes de cybermalveillance (entreprises, collectivités, particuliers) de comprendre, en répondant à quelques questions, à quel type de menace ils sont confrontés et d'avoir des recommandations en fonction de l'attaque subie : piratage de compte en ligne, hameçonnage, arnaque au faux support technique, fuite ou violation de données personnelles, cyberharcèlement, fraude à la carte bancaire, virus informatique, fraude au virement (faux RIB)... Si le diagnostic confirme la gravité de l'atteinte subie, les victimes peuvent échanger par tchat avec un policier ou un gendarme pour engager les démarches de première urgence. Lorsque c'est nécessaire, elles peuvent également recevoir une assistance technique d'un prestataire référencé ou labellisé par Cybermalveillance.gouv.fr.

Pour mémoire, la FFB sensibilise depuis 2023 les entreprises au risque cyber, notamment avec un guide et des vidéos à retrouver sur le site internet

LE BON OUTIL NUMÉRIQUE POUR LE BON USAGE

Afin d'aider les entreprises dans leur transformation numérique, la FFB met à leur disposition trois nouvelles fiches pratiques sur le site ffbatiment :

- N° 11 - Piloter son entreprise à l'aide du numérique ;
- N° 10 - Gérer la relation client avec le numérique ;
- N°9 - Réaliser un relevé 3D de l'existant.

Ces trois fiches viennent compléter les huit autres publiées précédemment :

- N° 8 - Gérer son planning chantier à l'aide du numérique ;
- N° 7 - Utiliser des formulaires numériques ;
- N° 6 - Communiquer avec le chantier ;
- N° 5 - Faire des métrés sur plan ;
- N° 4 - Rédiger un rapport de visite de chantier ;
- N° 3 - Partager les dernières versions de documents ;
- N° 2 - Visionner une maquette numérique ;
- N° 1 - Réaliser un relevé de cotes à l'aide d'un outil numérique.

L'ensemble des fiches est disponible sous forme de compilation dans la rubrique Guides du site ffbatiment.fr : « Le bon outil numérique pour le bon usage ».

UNE NOUVELLE MENTION BIM POUR LES ENTREPRISES DE BÂTIMENT QUALIFIÉES

Accessible à tous les métiers et toutes les tailles d'entreprise, cette nouvelle mention Qualibat « Construction numérique / Processus BIM » vise à valoriser les compétences des entrepreneurs et artisans engagés dans une transition numérique et à afficher leur capacité à répondre et/ou participer à un projet BIM. La mention est à caractère volontaire et est unique pour tous les métiers et toutes les tailles d'entreprise. Associée à une qualification, elle a la même validité que celle-ci et est cumulable avec d'autres mentions Qualibat, telle que la mention RGE. Les exigences pour obtenir la mention sont :

- simples pour les qualifications et certifications du groupe 1,
- renforcée pour les qualifications et certifications du groupe 2.

La mention est à demander directement sur le site internet de Qualibat en se connectant à l'espace entreprise.

NOUVEAUTÉ

ITE

DÉCOUVREZ

K-THERM XT

LA NOUVELLE GAMME D'ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR SUR MESURE

Sur maçonnerie ou sur construction ossature bois, et avec **un large choix d'isolants :**

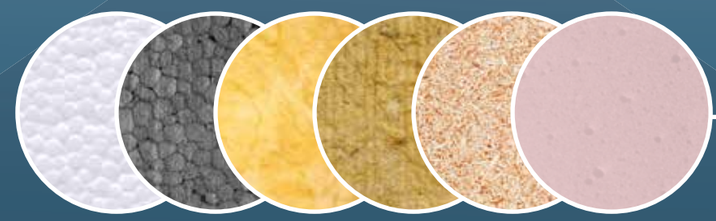

PSE, Laine Minérale, Fibre de bois, Mousse résolique

unikalo PEINTURES BÂTIMENT

www.unikalo.com/k-therm-xt/

[K'] LA PEINTURE DES SPÉCIALISTES FAÇADE

© TETRA SAS

À l'approche de l'été, le sujet devient brûlant. Comme les particuliers qui se ruent sur les climatiseurs, de plus en plus de maîtres d'ouvrage des bâtiments commerciaux et industriels veulent repeindre leur toit en blanc. Afin de faire de ce procédé de cool roofing une réponse gagnante pour le client comme pour l'entreprise, l'UPMF-FFB a réalisé une fiche sur le devoir de conseil et un contrat d'entretien dédiés.

© TETRA SAS

Peintures réflectives

Formaliser l'entretien pour des ouvrages pérennes

© TETRA SAS

Si la technique ne date pas d'hier, sous l'effet des périodes caniculaires de plus en plus fréquentes, la solution passive de rafraîchir les toitures, et donc les bâtiments, grâce à une peinture réflective, trouve ses adeptes. « En dehors de toitures qui sont sous garantie décennale ou qui sont étanchées avec une membrane EPDM, il existe de nombreuses surfaces mal entretenues de 25 ou 30 ans, sur lesquelles nous intervenons », témoigne Stéphane Joret, à la tête de l'entreprise Tetra SAS à Floirac (Gironde) qui a ajouté à son arc le cool roofing il y a un peu plus de 10 ans. Le choix de ce procédé implique la vérification de deux critères : « son classement de réaction au feu a minima Broof (t3) et la valeur initiale de l'indice de réflectance solaire appelée SRI* qui doit être supérieure à 100 pour considérer que le revêtement est performant. Après vieillissement, cette valeur doit dépasser 90 », souligne le dirigeant. Or, dans le cadre de la bonne exécution d'un contrat, sans oublier la jurisprudence abondante en la matière, parmi la longue liste d'obligations de l'entreprise vis-à-vis de son client, figure celle primordiale de le conseiller à l'usage et à l'entretien de l'ouvrage.

Délivrer les bonnes pratiques pour une peinture réflective efficiente

« Tous les revêtements en extérieur subissent des altérations liées aux conditions climatiques, à l'environnement, aux pollutions urbaines… Pour les peintures réflectives en particulier, il faut agir afin que la toiture traitée ne soit pas dégradée dans sa blancheur. Sinon, les performances vont être atténuées », continue Stéphane Joret. Le but : assurer la pérennité de la peinture réflective au niveau de la restitution du SRI afin qu'il ne baisse pas en dessous de ce fameux seuil de 90. « Dès la réception, en plus d'informer le maître d'ouvrage sur les conditions d'usage qui doivent être conformes, - chocs et frottements notamment peuvent détériorer le revêtement -, il faut également le conseiller sur la manière de bien entretenir ce dernier », souligne le dirigeant tout en énumérant les opérations essentielles : « la meilleure des réponses est un entretien régulier qui reste le plus souvent un simple nettoyage à l'eau, sans solvants et à basse pression. Il peut être accompagné de produits curatifs s'il y a de fortes contaminations liées à la présence d'arbres à proximité ». Autre recommandation importante pour maintenir l'efficience des peintures réflectives

© TERRA

en toiture : « assurer la bonne évacuation des eaux pluviales, vérifier le bon maintien des skydomes, lanterneau de désenfumage en toiture, etc. », détaille Stéphane Joret. Toute cette méthodologie doit donc être explicitée au maître d'ouvrage par l'entreprise … Sous peine de voir sa responsabilité engagée.

Une fiche pour formaliser le devoir de conseil et un contrat d'entretien

À l'image de ce qu'elle propose déjà pour les travaux de peinture en façade et d'isolation thermique par l'extérieur, l'UMPF-FFB accompagne ses adhérents dans cette étape cruciale du devoir de conseil. Elle a élaboré une fiche « Consignes d'usage et d'entretien » dédiée à ces ouvrages de peinture réflective en toiture. CQFD : elle reprend ces conseils que l'entreprise doit à son client, « et en indique la fréquence préconisée qui doit être a minima tous les ans pour les procédés de cool roofing. Cette fiche responsabilise le maître d'ouvrage. Elle l'informe également sur les limites de garantie, tout en protégeant l'entreprise », précise le directeur général. Sachant que pour les peintres qui souhaitent aller plus loin dans la relation avec la maîtrise d'ouvrage, il est également possible de proposer un contrat d'entretien. Un contrat d'entretien type a ainsi été élaboré par l'UPMF-FFB pour ses adhérents, structuré en deux volets : un premier qui reprend les conditions générales de vente obligatoire et un second sur les conditions particulières d'exécution de l'entretien des peintures réflectives. « Exhaustif, il s'adresse tant aux clients professionnels qu'aux non-professionnels, précise Stéphane Joret. Vérifié et validé par les services juridiques de la FFB, il prévoit toutes les dispositions et précautions pour protéger l'utilisateur ainsi que l'entreprise applicatrice en définissant avec précision les interventions qui lui sont dévolues ou pas. Ce contrat présente l'avantage de formaliser cet entretien ».

Soutenir l'activité et la culture d'entretien du bâti

Au-delà d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la pérennité et l'efficience des peintures réflectives en toiture, ce contrat d'entretien possède un autre atout : de par ses vérifications régulières, l'entreprise avertit le maître d'ouvrage d'éventuelles dégradations passées ou à venir sur une partie du bâtiment… D'habitude très peu contrôlée. « En France, nous n'avons pas une approche patrimoniale de nos constructions, regrette Stéphane Joret. Or, avoir cette culture d'entretien du bâti maintiendrait un niveau permanent d'activité pour les entreprises et éviterait d'attendre que ce bâti ne soit dégradé pour au final ne rien faire quand le montant des travaux devient trop élevé. Ce contrat d'entretien s'inscrit dans une logique vertueuse », en mettant en application le fameux adage selon lequel il vaut mieux prévenir que guérir. Avec en plus la satisfaction d'apporter à son client, la performance pérennisée d'un système de cool roofing bon pour le portefeuille comme pour la planète. ●

Solar reflectance index.

TROIS CONSEILS DE STÉPHANE JORET

Pour aborder ce marché du cool roofing avec des peintures réflectives, il ne faut jamais accepter de chiffrer ou de valoriser un sujet sans s'être déplacé. Le but : constater l'état initial, comprendre l'environnement et l'endroit où se situe la toiture à traiter.

Une fois ce déplacement réalisé, on peut être amené à refuser le chantier parce qu'il n'est pas adapté aux critères. Il y a un effort de sincérité à avoir vis-à-vis de son client afin de ne pas créer de contre-références dommageables pour ce marché des toitures rafraîchies avec des peintures réflectives.

Pour facturer la prestation d'entretien, à l'initial, il faut déterminer un prix qui prend en compte l'indexation de l'indice concerné en fonction de la date à laquelle l'intervention va avoir lieu afin d'avoir une réactualisation à date. ●

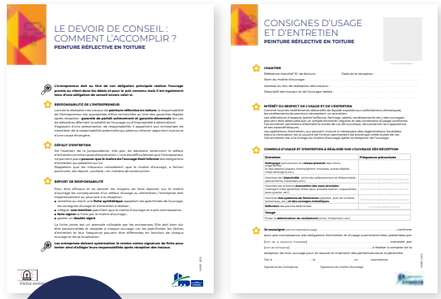

Retrouvez sur l'application de l'UPMF, la fiche « Consignes d'usage et d'entretien – peinture réflective en toiture » et un exemple de contrat d'entretien que vous pouvez utiliser.

La synthèse de l'étude réalisée par le bureau d'études thermiques Pouget Consultants sur les procédés réflectifs en toiture reste disponible sur l'application.

© MAPEI

© FORBO

Si la pose de sols souples n'entre pas dans le cadre des travaux lourds de désamiantage, elle reste soumise à la réglementation amiante issue du décret du 4 mai 2012, qui encadre les interventions en milieu amianté. Identification des risques, choix des matériaux adaptés, formation des travailleurs, port des équipements de protection et gestion des déchets : autant d'étapes essentielles pour réaliser ces travaux dans le respect de la réglementation et sans danger pour la santé.

© FORBO

SOL

Pose de sols souples sur support amianté : la marche à suivre

Interdite en 1997 en raison des dangers qu'elle représente pour la santé, l'amiante a eu le temps de s'immiscer dans des millions de mètres carrés de bâtiments. Rien que parmi les 30 millions de logements en France, la moitié en contiennent. Les professionnels amenés à réaliser des travaux sur des bâtiments existants doivent donc prendre des précautions lorsqu'ils travaillent dans un environnement en présence d'amiante.

Établir un mode opératoire

Les soliers ne font pas exception. Toutefois, le NF DTU 53.12, qui concerne la préparation du support et les revêtements de sols souples, ne vise pas spécifiquement de la pose sur sol amianté. Alors, quelle est la marche à suivre ?

Le décret du 4 mai 2012, relatif aux risques d'exposition à l'amiante, distingue les travaux de retrait ou d'encapsulage (régis par la sous-section 3) de ceux d'entretien et de recouvrement, et de maintenance sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres (régis par la sous-section 4). Les entreprises de pose de sols souples sont le plus souvent concernées par cette seconde sous-section.

« Elle concerne les interventions en milieu amianté, mais qui n'impliquent pas d'opérations lourdes de désamiantage », explique Jean-François Lacoste, responsable Technique et Normalisation chez Forbo Flooring Systems. Il ajoute toutefois : « Il existe une limite acceptable pour que l'on puisse intervenir. Le support ne doit pas être trop dégradé : la surface des locaux dégradés ne doit pas excéder 10 %. Par exemple, il ne faut pas que des dalles manquent ou soient cassées. »

C'est le donneur d'ordre qui fait appel à un opérateur pour identifier et localiser les produits contenant de l'amiante et susceptibles d'être affectés par le chantier. C'est lui également qui détermine à quelle sous-section correspondent les travaux. En sous-section 4, le chef d'entreprise de revêtement de sol devra établir un mode opératoire, annexé au document unique d'évaluation des risques, et le transmettre à l'inspection du travail, à la Carsat et, le cas échéant, à l'OPPBTP avant la première mise en œuvre du mode opératoire, pour les interventions supérieures à cinq jours.

Ce document doit contenir plusieurs informations essentielles : la nature de l'intervention, les matériaux concernés, la fréquence et les modalités de contrôle, la technique de mise en œuvre, les équipements utilisés, les procédures de décontamination, la gestion des déchets, ainsi que toutes les mesures prises pour éviter d'exposer les salariés et les occupants.

Dans le cadre de la pose d'un sol souple, « le mode opératoire inclut, par exemple, le type de revêtement envisagé. Il précise également si celui-ci doit être découpé une fois posé sur l'amiante, au risque de dégager des fibres. Et dans le cas où un perçage est nécessaire, les précautions à prendre pour éviter l'émission des fibres. Ainsi, l'utilisation d'un aspirateur avec ultrafiltration, de techniques de mouillage du support ou de gels pour piéger les fibres sont autant de solutions possibles », détaille Jean-François Lacoste. L'entreprise peut s'appuyer sur les Règles de l'art amiante pour définir son mode opératoire.

Évaluer les risques dans un document technique

Le chef d'entreprise a l'obligation d'évaluer le risque amiante sur le chantier et de l'intégrer dans le document unique. Il doit recenser les processus de travail employés, les caractéristiques des matériaux et les moyens de protection mis en œuvre.

Les moyens de protection collective (MPC) doivent être adaptés à la nature des opérations et varier en fonction du niveau d'empoussièrement. C'est d'ailleurs le chef d'entreprise qui estime ce niveau. En sous-section 4, il peut s'appuyer sur les données de la campagne Carto Amiante, un document validé par la Direction Générale du Travail recensant des processus et mesures exploitables. ●●●

●●●

Le document unique doit être mis à jour si des changements viennent modifier le niveau d'empoussièrement. En complément des MPC, l'employeur a l'obligation de mettre à disposition des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux travaux réalisés et au niveau d'empoussièrement évalué. Au-delà de cinq fibres par litre, les salariés doivent porter des vêtements de protection, des gants étanches aux particules, ainsi que des chaussures ou bottes décontaminables.

La pose de sol souple sur dalles amiantées ne constitue a priori pas un risque majeur de dégagement de fibres. Certains produits permettent d'éviter le perçage ou le collage sur le support, « ce qui dispense des EPI les plus encombrants, qui peuvent gêner le travail des compagnons », assure Jean-François Lacoste.

Vérifier les aptitudes et se former

Quid des revêtements de sols souples adéquats ? Jean-François Lacoste recommande d'éviter ceux nécessitant le collage sur l'amiante. Bien qu'elles ne soient pas interdites, les colles permanentes peuvent entraîner un risque d'arrachement des dalles et potentiellement libérer des fibres lors de la prochaine rénovation. Il préconise plutôt la mise en œuvre de produits en pose libre en rouleau, à clipser, ou en pose semi-libre, sans adhérence forte au support.

« Aujourd'hui, les systèmes autorisant une pose sur amiante sont soumis à un avis technique du CSTB, qui inclut une justification de l'usage sur amiante et impose des essais spécifiques, réalisés au cas par cas sur des supports équivalents. »

Moins contraignante que la sous-section 3, la sous-section 4 exige néanmoins le respect d'un cahier des charges en matière de formation. Si les entreprises intervenantes n'ont pas besoin de certifications spécifiques, toute personne amenée à intervenir sur des matériaux pouvant libérer des fibres d'amiante doit suivre une formation à la prévention des risques adaptée à son poste.

Le chef d'entreprise définit les responsabilités de chacun afin qu'ils suivent la bonne formation. C'est la médecine du travail qui atteste de l'aptitude médicale du travailleur et de l'absence de contre-indications pour le port d'appareils de protection respiratoire (APR).

Le maître d'ouvrage doit également prendre des mesures pour assurer la sécurité de ses salariés, notamment par des actions de sensibilisation aux risques professionnels et à l'utilisation des EPI. À noter que les jeunes de 15 à 18 ans (sauf dérogation pour des interventions en niveau 1 d'empoussièrement), ainsi que les salariés en contrat à durée déterminée et les intérimaires, ne peuvent pas être employés pour des travaux exposant à l'amiante.

Gestion des déchets et suivi médical

Bien que la sous-section 4 ne l'impose pas, il est conseillé d'aspirer la zone de travail avec un aspirateur adapté, voire de nettoyer à l'humide, afin d'éliminer toute fibre résiduelle avant la restitution des travaux. Les déchets contenant de l'amiante doivent être conditionnés dans un contenant étanche et étiqueté, puis placés dans des sacs scellés et numérotés. Ils doivent être accompagnés d'un bordereau de suivi des déchets dangereux, signé par tous les intervenants. Les travailleurs exposés bénéficient d'une surveillance médicale renforcée. L'employeur doit déclarer les expositions et établir une fiche de suivi pour chaque salarié. Même après la fin de l'exposition, un suivi médical reste nécessaire. Depuis 2021, les anciens travailleurs exposés doivent bénéficier, en fin de carrière, d'une visite médicale. ●

ITE

Acceptation, reconnaissance et préparation des supports avant la pose d'un ETICS

© DAVID RIVAS

© FFB

C'est un fait, la réussite d'un projet d'isolation thermique par l'extérieur par enduit sur isolant (ETICS) repose sur une vérification rigoureuse des supports et leur acceptation préalable par l'entreprise. Cette étape, souvent sous-estimée, est pourtant essentielle pour assurer la performance énergétique, la durabilité et l'esthétique du bâtiment. L'objectif est de garantir un résultat optimal et de protéger l'entreprise de litiges éventuels.

Lucie Moisson, responsable des services techniques chez PPG AC, est on ne peut plus claire : « Une reconnaissance rigoureuse des fonds est la clé de voûte d'un ETICS réussie. Sans elle, même les meilleurs matériaux ne peuvent garantir les performances attendues. » Tout d'abord et avant toute intervention, il est indispensable d'évaluer l'état de la façade de façon à pouvoir accepter le support et préconiser la bonne solution technique. « Un diagnostic précis est indispensable pour adapter les traitements nécessaires et garantir une base saine pour ETICS. » Cette évaluation permet d'identifier les défauts tels que les fissures, les dégradations ou les problèmes d'adhérence des revêtements existants ainsi que la planéité. À ce stade, une précision s'impose : l'entrepreneur est tenu responsable, par principe, de l'acceptation du support sur lequel il va réaliser ses travaux, d'où l'importance de ce diagnostic. Il est donc très important, avant d'entreprendre les travaux, d'apprécier si les supports sont aptes à recevoir l'ouvrage, et s'il les estime inacceptables, d'en informer le maître de l'ouvrage et/ou le maître d'œuvre avant de commencer les travaux, l'absence de réserve valant acceptation du support. La jurisprudence est très claire : l'entrepreneur qui a accepté de réaliser des travaux de peinture ou d'ITE sur des supports avec des non-conformités est considéré comme ayant accepté le risque des désordres qui se sont finalement produits. Il doit réparer lesdites non-conformités ainsi que le préjudice subi par le maître de l'ouvrage.

© DAVID RIVAS

Avant acceptation, vérifier la planéité des supports

Première chose à examiner : la planéité du support. Une façade présentant des irrégularités excessives peut entraîner des difficultés lors de la pose de l'isolant. Une surface trop déformée peut entraîner une mauvaise adhérence des panneaux isolants, des ponts thermiques compromettant l'efficacité de l'isolation, et un rendu esthétique insatisfaisant pour le client final. Il sera important, au moment de l'acceptation ou mieux du devis lors de la visite chantier, d'expliquer clairement au client la nécessité, si besoin, de prévoir une correction de la planéité via un rattrapage à l'enduit ou l'utilisation d'un calage adapté. Rappel : les écarts de planéité admis varient selon le mode de fixation de l'isolant. Pour les systèmes collés ou fixés mécaniquement par chevilles, l'écart de planéité ne doit pas dépasser 10 mm sous la règle de 2 m, notamment en cas de collage par boudin et plot. Pour les systèmes fixés mécaniquement par profilés ou collés en plein, cet écart ne doit pas dépasser 7 mm sous la règle de 2 m. En cas de défauts, plusieurs options sont envisageables pour corriger les imperfections : le ratissage et le rebouchage des irrégularités mineures, l'application d'un enduit de dressage pour uniformiser la surface. Certains fabricants préconisent, en cas de défauts majeurs, la pose d'un calepinage en tasseaux ou en panneaux de polystyrène pour compenser les dénivelés. Dans tous les cas, les travaux de correction doivent être réalisés conformément à la norme NF DTU 26.1. Autre point spécifique à prendre en compte : les éléments saillants en façade, tels que les appuis de fenêtre,

DAVID RIVAS, GÉRANT D'ENTREPRISES DE FAÇADES ET PRÉSIDENT DU DTU 45.5

COMMENT APPRÉHENDEZ-VOUS LES SUPPORTS AVANT LA MISE EN ŒUVRE DE L' ETICS ?
Leur préparation est essentielle pour garantir l'adhérence et la durabilité du système d'ITE. Avant toute intervention, nous analysons l'état du support : sa planéité, sa cohésion, sa nature et sa capacité à recevoir l'isolant. Cette évaluation nous permet de choisir le meilleur procédé, qu'il soit collé ou fixé mécaniquement, et de déterminer si l'isolant doit être rigide ou souple, etc. L'objectif est de trouver la solution adaptée qui tienne compte de la nature du support et, important pour le client, du coût des travaux préparatoires.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE UN CHANTIER EN NEUF ET EN RÉNOVATION ?
En construction neuve, les supports doivent respecter des critères précis de planéité et d'adhérence. La réception des surfaces est généralement plus simple, car elles sont normalement conformes aux normes en vigueur. En rénovation, la situation est plus complexe : les supports peuvent être anciens, hétérogènes ou nécessiter des réparations. Nous devons alors réaliser des tests, comme des essais d'arrachement, et prévoir d'éventuels travaux préparatoires pour assurer la bonne mise en œuvre du système d'ETICS.

COMMENT VALIDEZ-VOUS L'ACCEPTATION D'UN SUPPORT AVANT L'INSTALLATION DE L'ITE ?
Comme je l'ai dit, avant de commencer les travaux, nous réalisons un diagnostic approfondi. Cela passe par des tests d'adhérence, une vérification de la planéité et une analyse de la nature des matériaux qui composent la paroi. Si le support ne répond pas aux critères nécessaires, nous devons soit prévoir des travaux de préparation, soit émettre des réserves. En l'absence de maître d'œuvre, il nous revient de formuler des préconisations, d'alerter le maître d'ouvrage sur les éventuelles adaptations nécessaires et d'anticiper les contraintes techniques et réglementaires.

QUELS SONT LES POINTS DE VIGILANCE SPÉCIFIQUES EN FONCTION DU TYPE DE BÂTIMENT ?
La réglementation varie selon le type de bâtiment. Par exemple, dans les établissements recevant du public ou les bâtiments d'habitation de certaines catégories, des exigences particulières s'appliquent en termes de sécurité incendie et de résistance mécanique. De plus, selon la nature du mur (pierre, béton, brique), nous privilégions des isolants adaptés, comme des matériaux perspirants pour les supports anciens ou les ossatures bois.

Acceptation, reconnaissance et préparation des supports avant la pose d'un ETICS

●●●

coffres de volets roulants, prises électriques, grilles de ventilation ou descentes pluviales. Ces derniers devront faire l'objet d'un traitement adapté avant la mise en œuvre du système d'ETICS. Le risque principal est de laisser ces éléments en l'état, ce qui pourrait entraîner des discontinuités thermiques et esthétiques, voire des pathologies futures comme l'accumulation d'humidité. « Une attention particulière aux points singuliers garantit une isolation continue et évite les ponts thermiques », rappelle Lucie Moisson. Sont également à prendre en compte certains éléments techniques, tels que les gaines électriques, les canalisations d'eau et les systèmes de ventilation avant la pose de l'ITE. Il est impératif de s'assurer que la ventilation des locaux reste efficace après l'installation du système isolant. Tous ces points doivent être vérifiés et notés avant la réalisation du devis car ils peuvent impacter fortement la mise en œuvre et le devis.

La reconnaissance, une étape essentielle

A vérifier également la nécessité ou pas d'une décontamination. Les salissures, mousses, poussières et autres dépôts susceptibles de nuire à l'adhérence des matériaux isolants sont à éliminer. Les surfaces affectées par des agents pathogènes tels que les champignons ou les moisissures nécessiteront des traitements antifongiques et antimicrobiens appropriés. De plus, l'application d'un régulateur de fond est recommandée pour les supports présentant une porosité excessive. Ces opérations, bien que basiques, sont cruciales et doivent être détectées encore une fois avant acceptation du support. Idem pour les fissures et autres dégradations des fonds qui devront également être repérées pour ensuite être traitées avant la pose de l'isolant. Les fissures superficielles peuvent être comblées avec des enduits adaptés, tandis que les fissures structurelles nécessitent une analyse approfondie et des interventions spécifiques avant l'isolation. Lucie Moisson insiste : « Ignorer les fissures, même minimes, peut compromettre l'intégrité de l'ITE et entraîner des défaillances prématurées. » Le diagnostic préalable permet d'anticiper ces problématiques et d'assurer une base saine pour la mise en œuvre de l'ITE. « La qualité de la pose de l'isolant est tout aussi importante que la reconnaissance et la préparation du support. Chaque étape, de l'acceptation du support aux finitions, doit être effectuée avec rigueur pour assurer la pérennité et l'efficacité du système choisi dans le temps », souligne Lucie Moisson.

Cette étape de reconnaissance et d'acceptation du support est essentielle, car elle permet non seulement de garantir l'adéquation du support, mais aussi de déterminer les systèmes à mettre en œuvre, notamment la méthode à appliquer pour fixer l'isolant et sa nature. Le choix de l'isolant et de l'enduit doit être fait en fonction de la nature du mur support. En effet, le complexe d'isolation thermique par l'extérieur doit avoir une perméabilité à la vapeur d'eau supérieure à celle du mur support pour éviter de créer un point de rosée ou de la condensation dans le mur ou le complexe d'ETICS. ●

UN NOUVEL OUTIL POUR AIDER LES ENTREPRISES

L'Union pour les Métiers de la Finition (UPMF-FFB) est en train d'élaborer une fiche de reconnaissance et d'aide au choix du système d'ITE sous enduit. Cet outil permettra d'évaluer l'état du support afin d'assurer une pose conforme et durable.

OBJECTIFS DE LA FICHE

- Vérifier la conformité du support : identification de la nature du mur, contrôle de la planéité, de la verticalité et détection des pathologies (humidité, fissures, éclats de béton…).
- Assurer la compatibilité du système d'ETICS avec le support : mode de pose (collée ou calée-chevillée), essais d'adhérence et de résistance des chevilles si nécessaire.

INTÉRÊT POUR L'ENTREPRISE

- Sécurisation de la mise en œuvre : anticipation des travaux préparatoires pour éviter malfaçons et sinistres.
- Justification technique : preuve de conformité auprès du maître d'ouvrage, réduisant le risque de litige.
- Optimisation du chantier : meilleure gestion des coûts et délais en identifiant les contraintes dès le départ. ●

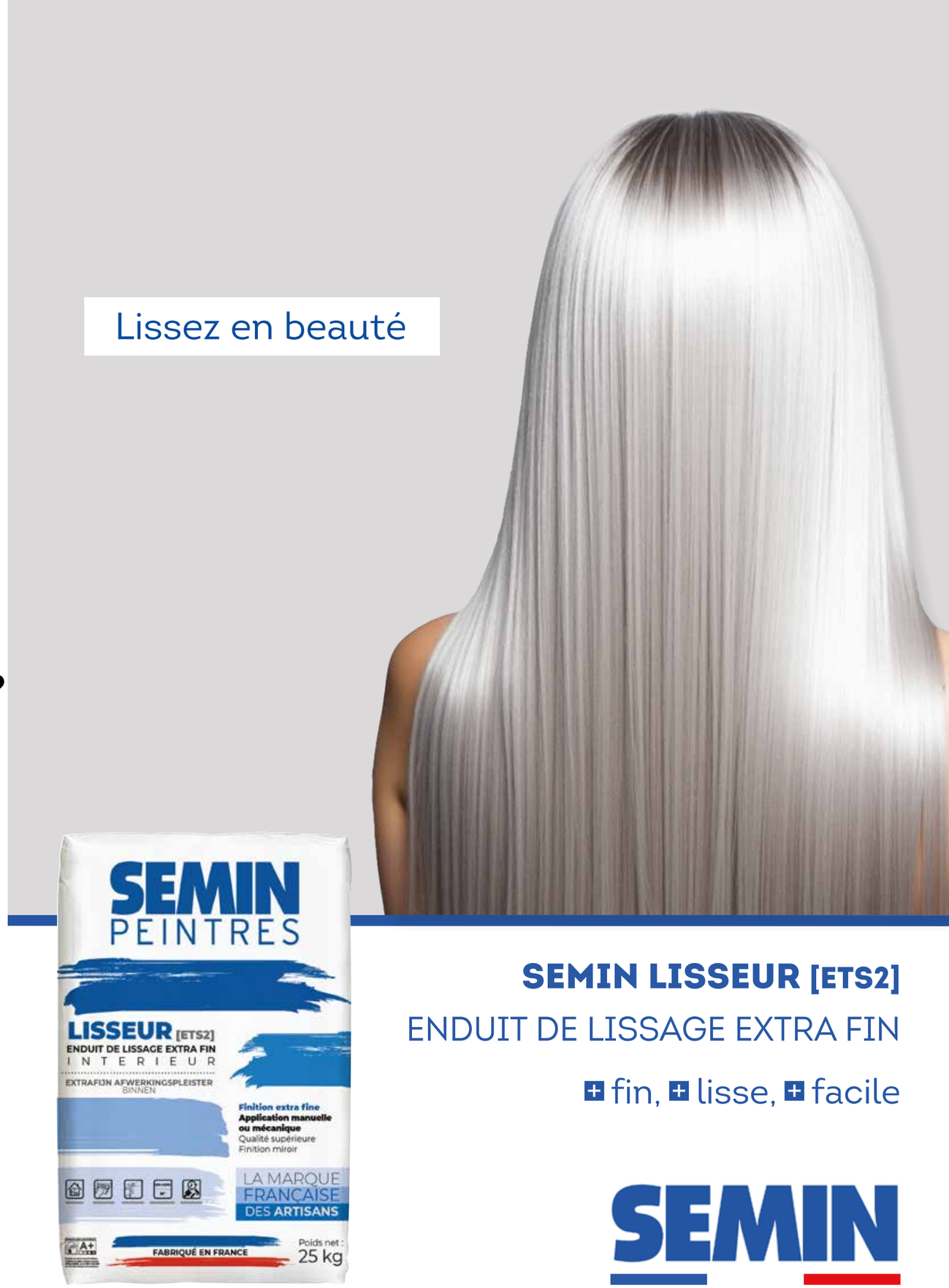

RETOUR D'EXPÉRIENCE « ITE PAR ENDUIT SUR ISOLANT »

© FREEPIK

L'OPPBTP réalise une enquête relative aux chantiers d'Isolation Thermique par l'Extérieur afin de caractériser le retour d'expérience des entreprises concernant l'utilisation du guide de l'OPPBTP « ITE par enduit sur isolant – Mettre en œuvre les bonnes pratiques lors de travaux d'isolation thermique par l'extérieur avec un isolant rigide », publié en 2022 et notamment sa méthodologie de travail depuis un échafaudage de pied, qui décrit des dispositions de prévention des risques de chute de hauteur entre l'échafaudage et la façade du bâtiment sur lequel il est ancré. Vos retours d'expérience sont déterminants pour évaluer la pertinence et l'adéquation de ce guide et cette méthodologie aux contraintes des entreprises et à la réalité des chantiers.

Nous vous remercions par avance du temps consacré à vos réponses.

LE GUIDE DE RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES « CHOIX DU MATÉRIAU DE BOUCHAGE DES JOINTS DE PRÉDALLES ET DES PRODUITS DE FINITION SUR PLAFOND EN PRÉDALLES BÉTON » EST DISPONIBLE

Ce guide de recommandations professionnelles relatif au choix du matériau de bouchage des joints de prédalles et des produits de finition sur plafond réalisé à partir de prédalles en béton est co-signé par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Colles, couleurs et résines (FIPEC), le Syndicat National des Mortiers Industriels (SNMI), la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) et le CERIB.
Il s'adresse à l'ensemble des intervenants sur chantier concernés par les travaux de mise en œuvre des planchers à prédalles. Un plancher réalisé à partir de prédalles industrialisées en béton fait apparaître en sous-face un joint de contact entre chaque prédalle. Lorsqu'il est demandé, le traitement du joint de prédalle nécessite une attention particulière pour :

- le choix du matériau de remplissage afin d'assurer l'intégrité des joints ;
- le choix des enduits de peinture utilisés pour le revêtement de la sous-face du plancher.

En association avec le DTU 23.4, les recommandations apportées par le guide définissent les dispositions qui permettent d'assurer la qualité des joints de prédalles ainsi que la qualité de leur revêtement *(voir Reflets&Nuances 200 page 46)*.

Vous pouvez télécharger le guide sur l'application UPMF-FFB.

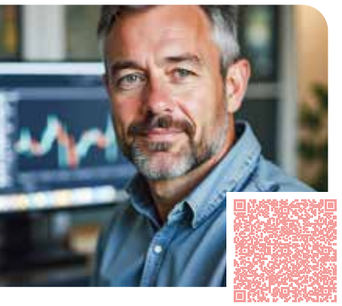

ACTUALISATION DES INDEX BT10 ET BT46

Suite à une demande de l'UPMF-FFB, l'INSEE a revu, en octobre 2024, les pondérations des index BT10 (Revêtements en plastique) et BT46 (Peinture, tenture, revêtements muraux) afin de mieux refléter la structure des coûts de production des entreprises. Les principales évolutions portent sur les postes «matériaux» et «travail» dont le rapport change en donnant davantage d'importance au poste «travail» (salaires et charges).

Retrouvez ces évolutions sur l'application de l'UPMF-FFB

Un nouvel index BT ITE par enduit sur isolant est en cours de création. L'UPMF-FFB recherche des volontaires, vous pouvez contacter Marine Poulhalec : poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr

SMA BTP

Avec vous,
pour assurer vos projets.

Avec SMABTP, vous êtes accompagné par un conseiller spécialisé, toujours à vos côtés, qui connaît votre métier et votre quotidien.

- Un savoir-faire reconnu en assurance construction et en gestion de patrimoine pour vous guider et vous accompagner.
- Une proximité géographique pour gagner en réactivité et avancer en toute sérénité.

VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE | smabtp.fr

SMABTP, société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 764 - 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15 • SMAvie BTP, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772 - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15 • DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE
Ces informations sont fondées sur la réglementation en vigueur au 01/03/2025 et ne constituent pas un conseil ou un avis juridique ou fiscal.

Réf. : PB1047 - Photo : Getty Images

TRAVAUX EN TOITURE ET FAÇADE
ANTICIPER LE RISQUE ÉLECTRIQUE

L'OPPBTP rappelle que 32% des accidents électriques ont lieu lors des travaux de façade (chiffres 2023) et que 63% des entreprises mises en cause n'ont pas fait de DT-DICT (Déclaration de travaux à proximité de réseaux) selon les chiffres de 2024.

Le guide Travaux en toiture et façade : anticiper le risque électrique de l'OPPBTP a pour but d'expliquer aux entreprises intervenant en toiture et façade les démarches à accomplir et les précautions à prendre afin de se prémunir des risques électriques lors de travaux à proximité de réseaux aériens.

Le guide est disponible sur le site : www.preventionbtp.fr

L'OPPBTP LANCE UN KIT D'ANIMATION SUR L'HYGIÈNE SUR LES CHANTIERS

L'OPPBTP déploie un nouveau kit de sensibilisation dédié à l'hygiène sur les chantiers pour accompagner les entreprises du BTP dans l'animation de sessions de prévention. Pour aider les entreprises à sensibiliser leurs collaborateurs, ce kit comprend :

- Une affiche rappelant les consignes essentielles pour travailler dans de bonnes conditions ;
- Un support pédagogique (.ppt ou PDF) pour animer une session de sensibilisation ;
- Une vidéo explicative et ludique détaillant les risques liés aux travaux en hauteur et les réflexes à adopter ;
- Un quiz pour faire un point en s'amusant sur les bonnes pratiques en sécurité.

Le kit est à retrouver en scannant le QR-code

FIPU
ÉLARGISSEMENT DE LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

Le FIPU (fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle) permet de financer des actions visant à limiter les TMS dans l'entreprise *(voir RN 202 page 46)*. Une nouvelle mise à jour de la liste des matériels éligibles à la subvention FIPU a eu lieu le 21 octobre 2024. De nouveaux matériels intéressant le BTP ont été intégrés.
Les grandes familles d'équipements pouvant être financées sont les **équipements de transfert** (rails, portiques / préhenseurs, monte-charges), les équipements roulants (transpalettes électriques, tracteurs-pousseurs / timons / roues motorisées électriques), les **plans de travail réglables en hauteur** (tables élévatrices, plateformes à maçonner, recettes à matériaux) et **autres équipements spécifiques** tels que les filmeuses / housseuses, ponts élévateurs, dispositifs de bâchage / débâchage de camion électrique, auto-laveuses. Ces équipements sont mentionnés à titre indicatif, la liste n'est pas exhaustive*.

L'OPPBTP fournit sur son site plus de détails sur les matériels éligibles.

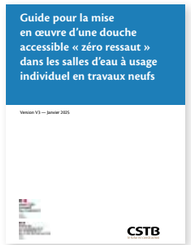

MISE À JOUR DU GUIDE DOUCHE ACCESSIBLE « ZÉRO RESSAUT »

Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) vient de mettre à jour le « Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible zéro ressaut dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs » version V3, suite à l'intégration :

- des solutions de raccord d'étanchéité aux receveurs finis ;
- de la nécessité d'une étanchéité en partie courante de la pièce pour toutes les zones de douches (cloisonnées ou ouvertes) y compris en dallage sur terre-plein ou plancher sur vide sanitaire.

À télécharger sur l'application UPMF-FFB

ENQUÊTE OBLIGATOIRE SUR LES DÉCHETS : LES ENTREPRISES DE BTP SONT CONCERNÉES

Les Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique réalisent à partir du 22 avril 2025 une enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en France. 10 300 entreprises de BTP seront interrogées.
Cette enquête a pour objectif d'évaluer les volumes de déchets produits par le secteur de la construction au niveau national par type de déchets et d'identifier les exutoires associés*.
Une « lettre avis » sera adressée par courrier le 22 avril aux entreprises enquêtées comportant leurs identifiants pour accéder à l'enquête en ligne. Une relance sera envoyée le 6 mai, et l'enquête sera clôturée le 27 mai.
L'enquête comporte deux volets distincts :

- le premier volet concerne les entreprises du secteur du BTP avec un panel de 10 300 entreprises interrogées ;
- le second volet concerne les installations de traitement accueillant des déchets du BTP (plateformes de regroupement, de transit, de tri, de prétraitement, de recyclage, de stockage, d'incinération, etc.) avec un panel de 4 600 installations interrogées.

Un document d'aide au remplissage du questionnaire a été élaboré par la FFB pour faciliter l'accompagnement des adhérents concernés par cette enquête.

***Attention : cette enquête est obligatoire (sous visa CNIS – Conseil National de l'Information Statistique). En cas de non-réponse de l'entreprise, des sanctions financières pourront s'appliquer.**

NOUVELLES RÈGLES PROFESSIONNELLES BARDAGE SUR OSSATURE BOIS

Avec l'annulation de l'ensemble des Avis Techniques portant sur les systèmes de bardage à lame d'air ventilé en panneaux HPL, fibres-ciment et clins PVC à fixations traversantes, il n'existait plus de règles de l'art portant sur la mise en œuvre de bardages ventilés de ces bardages.
La parution du NF DTU 45.4 « Systèmes d'isolation thermique par l'extérieur en bardage rapporté avec lame d'air ventilée » vise seulement leur mise en œuvre sur parois béton et maçonnés.
La FFB et la profession ont donc décidé de rédiger des recommandations professionnelles PROFEEL visant la mise en œuvre de ces bardages (panneaux HPL et fibres-ciment) sur OB et CLT, parues en avril 2025. Vous pouvez les retrouver sur le site Pro'Reno. Dans un second temps, devrait paraître les recommandations pour bardage tuile et clin PVC sur COB et CLT.

En savoir plus en scannant ce QR-code

GUIDE SUR LES CLASSEMENTS DES LOCAUX EN FONCTION DE LA RÉSISTANCE À LA GLISSANCE

Publié par l'UNECP-FFB (l'Union des carreleurs, chapistes et projecteurs de la FFB), ce guide illustré et pratique propose un résumé des recommandations de conception, d'entretien et des exigences de classes de résistance à la glissance pour les revêtements de sol. Il a vocation à accompagner l'ensemble des acteurs dont les entrepreneurs sans pour autant se substituer aux textes de référence.

Télécharger le guide en scannant ce QR-code

© DECOPROYEC

© DECOPROYEC

CHANTIER

Du liège contre les ponts thermiques

Près d'Alençon, la société Logissia, filiale du Groupe Action logement, a mis en œuvre pour la rénovation des façades de sa résidence « La Petite Normande », un revêtement à base de liège projeté en lieu et place d'une peinture. Une solution permettant de traiter les ponts thermiques et donc les points de rosée.

Logissia, est une entreprise sociale pour l'habitat (ESH), filiale du Groupe Action logement qui construit, réhabilite, gère et entretien un patrimoine de plus de 10 500 logements répartis sur l'Orne, la Sarthe et le Calvados. « Avec une enveloppe globale pour l'entretien de l'ensemble des logements, nous devons prioriser les travaux », explique Yves-Olivier Deshayes, chargé de l'entretien structurel des bâtiments chez Logissia. Et sur la résidence « La Petite Normande », à Damigny, près d'Alençon, de classe énergétique D (la classe énergétique la plus répandue sur le territoire et témoignant d'un logement ni vraiment performant, ni trop énergivore), la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur n'était pas la priorité. Toutefois, « pour le confort des résidents, été comme hiver », au lieu d'une simple peinture extérieure, c'est un revêtement à base de liège qui a été projeté sur la façade, permettant « de traiter les ponts thermiques sans changer la classe de DPE, et dont nous avons pu mesurer les performances sur un autre bâtiment grâce à la thermographie ». Au total, ce ravalement a concerné deux bâtiments, respectivement de 800 m² et 650 m² de surface de façade.

Un revêtement naturel et respirant

Ce liège (développé et commercialisé par la société Decoproyec) est constitué de granulats de liège aggloméré à l'aide d'une résine, donnant une maniabilité au produit qui permet d'être projeté. « Avec un lambda de 0,058 W/m.K, il vient supprimer les ponts thermiques et les points de rosée, explique Thierry Raimbault, gérant de Decoproyec France. Il peut être mise en œuvre sur une ITE classique comme sur un support ancien. Il est intéressant sur les bâtis avec des modénatures car il permet leur conservation et il vient apporter un confort thermique, rapidement et pour un coût plus faible. » Autre point positif du produit, « il est perspirant et laisse donc passer la vapeur d'eau ».

Question finition, le produit donne un aspect fini « granulé » avec une « surcouche » fine sur la façade, masquant l'aspect du support. Trois teintes différentes ont été appliquées (le nuancier en compte 26 avec 3 granulométries différentes), choisies par l'architecte des Bâtiments de France, consulté sur ce chantier afin d'harmoniser les façades de La Petite Normande à celles des bâtiments alentours. Les garde-corps ont quant à eux, été repeints en gris. « Nous commercialisons Decoproyec comme un produit de façade ou d'intérieur », précise Thierry Raimbault, « car il ne correspond à aucun autre produit en France. »

© DECOPROYEC

Projeté en trois couches

Pour Joris Gagneux, dirigeant de l'entreprise Gagneux Décors qui a mis en œuvre le liège projeté, « ce produit a une fonction de protection que l'on ne trouve pas avec une peinture classique et permet de masquer les défauts et reprises. » Comme par exemple, les trous de fixation des échafaudages ou des micro-fissures même s'il doit être appliqué sur un support sain. Sur ce chantier, l'entreprise a par conséquent commencé par éliminer les parties non adhérentes et reboucher les trous avec du mortier de réparation Decoprocal ou l'enduit Masilia. Un lavage anti-cryptogame a également été effectué au préalable. Le produit étant emballé dans des sacs plastiques légers, fermés manuellement et insérés dans un seau, « nous avons moins de déchets sur chantier car le compagnon peut utiliser le même seau pour le mélange. La pâte est mélangée avec un peu d'eau (200 ml) pour être malaxée et obtenir une bonne fluidité, il a été projeté à la machine POLYMAIR 6 (avec une buse n° 6 ou 7) en trois couches pour arriver à l'épaisseur requise de 3 mm même si, explique Thierry Raimbault, « il peut être appliqué par n'importe quelle machine à projeter des enduits pâteux ». « C'est un coup de main à prendre mais on peut appliquer deux couches par jour, le produit sèche assez vite », reprend Joris Gagneux dont c'est ici le premier chantier en Decoproyec. « En revanche, il faut prévoir une plus grosse protection des ouvertures et accessoires qu'avec une peinture classique ». Mais en contrepartie, constate le dirigeant, « il n'y a pas d'effet de reprise ni de spectre ». ●

© DECOPROYEC

LE CHANTIER EN BREF

MAÎTRISE D'OUVRAGE : LOGISSIA
ENTREPRISE : GAGNEUX DÉCORS (ALENÇON)
PRODUIT : DECOPROYEC FRANCE

QUESTIONS

1 ITE – PASSAGE DE CÂBLE EN FAÇADE

Je dois réaliser des travaux d'isolation thermique par l'extérieur en enduit sur isolant sur une façade où sont fixés des câbles électriques. Que disent les règles de l'art à ce sujet. Puis-je les laisser derrière l'isolant ?

➔ Dans le cas de câbles à forte tension, vous devez les faire protéger par ENEDIS et suivre le processus de DT-DICT. L'OPPBTP a réalisé un guide spécifique aux travaux en façade expliquant le processus de DT-DICT et comment remplir le formulaire.
Ces travaux sont payants et à la charge du maître d'ouvrage.

Les dispositions à respecter pour les câbles à faible tension se résument à une note dans les recommandations professionnelles PROFEEL qui précise : « Dans le cas de passage de câbles/gaines en face extérieur de la façade, l'isolant PSE est grugé afin de ménager un espace suffisant pour que l'isolant PSE ne soit pas au contact des câbles/gaines et de pouvoir plaquer la surface restante de l'isolant PSE sur la paroi.»

En cas de traversée de câble dans le système d'ITE, il faut veiller à reconstituer l'étanchéité à l'eau au niveau de la traversée. ●

+ Lien vers le guide OPPBTP.

2 PEINTURE – POURCENTAGE BIOSOURCÉ

Un client souhaite que j'utilise une peinture biosourcée pour repeindre les pièces de son habitation. Il m'interroge sur le pourcentage de matières premières biosourcées contenues dans la peinture mais je n'arrive pas à trouver une information claire.

➔ A ce jour, il n'existe pas de réglementation définissant un taux minimum de matière première biosourcée à respecter pour afficher le terme « biosourcé », ni de méthode de calcul commune à respecter pour définir le pourcentage, ce qui ajoute à la confusion.

C'est pourquoi les industriels de la peinture du SIPEV ont défini la norme à prendre en compte pour exprimer le pourcentage de matière première biosourcée d'une peinture (norme CEN/TS 16640 :2014). Celle-ci permet d'obtenir le pourcentage de biosourcé en faisant le ratio entre carbone biosourcé et carbone total contenu dans la peinture. ●

+ Le pourcentage selon cette norme est parfois indiqué sur la fiche technique ou sur le site agrobiobase.

3 DÉCHETS – REPRISE GRATUITE

J'ai des déchets de peinture et de revêtements de sols PVC dont je souhaiterais me débarrasser mais je ne comprends pas comment je peux les faire reprendre gratuitement.

➔ Pour que les entreprises s'y retrouvent dans les différentes REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), la FFB a créé un outil BatiDéchets. Ce site internet vous permet de connaître les solutions existantes de reprise sans frais pour tous vos déchets de chantier : reprise en point de collecte, sur chantier ou en entreprise. Il vous rappelle également les consignes de tri et les conditions à suivre selon chaque éco-organisme. ●

+ En savoir plus.

MARINE POULHALEC 01 40 69 57 04 **THIERRY HOUDIN** 01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX À L'UPMF-FFB RÉPONDENT À VOS QUESTIONS...

QUESTIONS

4 SOL - POSE SUR CHAPE FLUIDE

Pour une pose de revêtements de sol souples sur support à base de liant hydraulique, un primaire et un enduit de sol sont-ils toujours nécessaires ? Qu'en est-il des chapes fluides poncées ?

➔ Dans le cas des chapes fluides, si les règles de l'art (avis technique ou règles professionnelles) sont à respecter, les dispositions prévues par le NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » sont à suivre.

Pour les supports hydrauliques admissibles en neuf, l'article 9.1.1 du NF DTU 53.12 partie P1-1-1 précise qu'il faut, dans tous les cas, un enduit de sol (et son primaire) pour les sols PVC/linoléum. Pour les revêtements textiles, si la planéité du support est conforme pour une pose directe, seul le primaire est nécessaire en pose collée. En pose libre, le primaire et l'enduit de sol associé ne sont pas nécessaires. À noter qu'en rénovation, il faut toujours un primaire et son enduit de sol associé. ●

5 SOL – LONGUEUR DES LÉS

Je dois poser un revêtement de sol en lés PVC collé dans un long couloir. Le maître d'ouvrage me demande s'il existe une longueur maximale à respecter.

➔ Non, le NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » ne précise pas de longueur maximale du revêtement à mettre en œuvre, c'est le rouleau du revêtement qui fixe cette limite. Toutefois, il faut prévoir d'interrompre la pose du revêtement dans certains cas comme les joints de dilatation du bâtiment. ●

Pensez-y !
Reflets&Nuances est présent sur **INSTAGRAM**

6 AMIANTE – SS4 OU SS3

Pour un chantier de pose d'un revêtement de sol souple en recouvrement, le maître d'ouvrage a positionné les travaux d'amiante en sous-section 4 et m'impose d'être formé. Il me semblait que cette obligation concernait uniquement la sous-section 3. Qui détermine la sous-section du chantier (SS3 ou SS4) et qu'en est-il de mes obligations de formation ?

➔ Le positionnement des travaux en sous-section 3 ou sous-section 4 incombe au donneur d'ordre, lors de la consultation des entreprises. C'est lui, notamment, qui a la responsabilité de faire appel à une entreprise certifiée pour les travaux en sous-section 3.

Votre chantier consiste en un recouvrement de dalles de sol amiantées, il est cohérent qu'il soit positionné en sous-section 4 par le maître d'ouvrage. S'il avait consisté en de l'encapsulage, on aurait été en sous-section 3. À retenir que les termes « recouvrement » et « encapsulage » sont sujet à interprétation d'où l'importance de laisser le maître d'ouvrage (donneur d'ordre) responsable du positionnement du chantier en SS3 ou SS4.

Enfin, concernant la formation amiante, toute personne devant intervenir sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante doit avoir reçu une formation à la prévention des risques, adaptée au poste de travail. Pour le cas de chantier en SS4, les organismes de formation ne sont pas soumis à certification. Néanmoins, le réseau INRS - Assurance maladie risques professionnels a mis en place à titre volontaire un dispositif d'habilitation pour les formations relevant de la sous-section 4. ●

+ Vous pourrez retrouver toutes ces informations dans le guide amiante de la FFB à l'usage des chefs d'entreprise.

48e WorldSkills

C'est au niveau régional que tout commence pour nos futurs champions ! Les finales régionales de la 48e édition du concours des WorldSkills se sont déroulées dans les différentes régions ces derniers mois. Prochaine étape pour nos champions : les stages de cohésion et d'entraînement.

Découvrez les lauréats qui iront aux finales nationales à Marseille en octobre 2025.

ILE -DE-FRANCE
Peinture et décoration : **Naomi Clopier** (CFA de l'ECO-CAMPUS à Vitry-sur-Seine)
Sol : **Yanis Lecuyer** (Technocentre Gerflor à Tarare)

CENTRE-VAL DE LOIRE
Peinture et décoration : **Tom Csali** (BTP CFA de l'Indre-et-Loire à St-Pierre-des-Corps)

GRAND EST
Peinture et décoration : **Theo Robert** (BTP CFA de l'Aube)
Sol : **Even Dufresne** (originaire des Ardennes)

AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Peinture et décoration **Maëlys Meleton** (BTP CFA Loire à Saint-Etienne)

PAYS DE LA LOIRE
Peinture et décoration : **Yann Mercier** (BTP CFA Vendée)
Sol : **Alexis Chasserieau** (BTP CFA Vendée)

BRETAGNE
Peinture et décoration : **Alexia Choquet** (Lycée Colbert à Lorient)

NORMANDIE
Peinture et décoration : **Alban Hélie** (BTP CFA Caen)
Sol : **Kevin Couarde** (BTP CFA Coutances)

NOUVELLE AQUITAINE
Peinture et décoration : **Manon Amand** (BTP CFA de Limoges)
Sol : **Carl Ferreira** (BTP CFA Agen)

OCCITANIE
Peinture et décoration : **Angeline Déat** (Compagnons du Devoir Nîmes)
Sol : **Awad Barkachi** (BTP CFA Occitanie campus Lézignan Corbières)

HAUTS DE FRANCE
Peinture et décoration : **Amory Gerulus** (LP de Lumbres)
Sol : **Anthony Vandingenen** (BTP CFA de Roubaix)

PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR
Peinture et décoration : **Sofiane Loukkal** (CFA du bâtiment Toulon)

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
Peinture et décoration : **Arthur Barbaud** (BTP CFA BFC site d'Autun)

ABYLIMPICS
Peinture et décoration : **Tycia Bravard** (CFA de Bellerive)

RENDEZ-VOUS DU 16 AU 18 OCTOBRE 2025 AU PARC CHANOT À MARSEILLE !

Rassemblés pour 3 jours d'épreuves et de défis, les jeunes champions régionaux dans près de 70 métiers se donnent rendez-vous du 16 au 18 octobre 2025 pour la 48e édition de la Compétition nationale des métiers. Au cœur du parc Chanot et au-delà des métiers en compétition, un grand nombre de filières et de métiers pourront mettre à l'honneur leur savoir-faire sur le Village des métiers. **Pour la première fois, le Parcours+ permettra à une cinquantaine de compétiteurs** en situation de handicap sans condition d'âge de participer aux épreuves dans 17 métiers. Les vainqueurs pourront intégrer l'Équipe de France des métiers Abilympics qui **défendra les couleurs de la France lors des 11e Internationaux de mars 2027 en Finlande**.Ouverture du parc Chanot au grand public le jeudi 16 et vendredi 17 octobre de 9h à 17h et le samedi 18 octobre de 9h à 16h.

FORMER VOS COMPAGNONS EN ENDUIT SUR ISOLANT !

La filière ITE (isolation thermique par l'extérieur) est en plein développement et structuration. Pour accompagner cet essor, un certificat de spécialisation de niveau 4 pour la filière humide est en cours de création et la profession a demandé la création d'un titre de niveau 4 de Peintre façadier itéiste.

Vous pouvez retrouver toutes les formations déjà existantes répertoriées sur le schéma des formation en ITE, créée par l'UPMF-FFB sur son application *(voir aussi RN 200 et 201)*.

RÉSERVEZ LES CASQUES DE RÉALITÉ VIRTUELLE POUR VOS ÉVÉNEMENTS !

L'UPMF-FFB a développé un certain nombre d'outils pour la promotion des métiers. Parmi ces outils,
les casques de réalité virtuelle sont à disposition des fédérations pour faire découvrir l'univers les métiers de la finition (peinture, revêtement de sol) lors d'évènements type salons, forums, WorldSkills.

Pour les réserver, vous pouvez faire la demande de location au moins 1 mois avant l'évènement, en direct à Hanane Zakhbat-Surtour - hanane@lewebpedagogique.com. Découvrez les outils sur l'application en scannant le QR-Code.

FAFCEA CRITÈRES ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE 2025

Les membres du conseil d'administration du FAFCEA ont validé le 5 décembre dernier, la reconduction des critères de prise en charge pour l'année 2025 pour le secteur du Bâtiment. Le FAFCEA prend en charge le financement des formations techniques, des formations transverses ainsi que des frais annexes. La durée maximale des heures financées par an et par stagiaire est de 100h. Les montants fixés, sont :

- Formations techniques : 35€/heure ;
- Formations transverses et gestion spécifique métiers : 25€/heure ;
- Formations e-learning (sans formateur) : 15€/heure ;
- Frais annexes : à hauteur de 200€ par stage (transport, hébergement, restauration) ;
- Frais annexes formations diplômantes inscrites au RNCP de +120 h : 1 000 € maximum et 1500 € maximum 2 fois par an (formations nécessitant un déplacement des DROM – vers l'hexagone).

Les membres ont souhaité renouveler la possibilité aux artisans d'un parcours individualisé. Pour ce faire, il est proposé sur le site du FAFCEA un autodiagnostic.

En savoir plus : www.fafcea.com

LICENCE PRO CHARGÉ D'AFFAIRES AMÉNAGEMENT FINITIONS : POSTULEZ MAINTENANT !

La licence pro « Chargé d'affaires des métiers du bâtiment, option peinture, aménagement et finition » existe depuis plus de quinze ans. C'est une formation proposée en exclusivité par l'UCO (Université catholique de l'Ouest) de Laval, en Mayenne. Elle prépare, en alternance sur une année, des chargés d'affaires en second œuvre (peinture, ravalement, plâtre, sols, décoration) polyvalents, capables de suivre une affaire du premier contact à la facturation, d'élaborer l'ensemble de la proposition de manière autonome (solutions esthétiques, techniques et financières) et de la négocier, et enfin d'assurer la mise en œuvre du chantier avec l'aide de conducteurs de travaux ou de chefs de chantier. Ce diplôme national bac +3, en convention avec Le Mans Université, s'adresse aux titulaires de bac +2. La licence ne cesse d'évoluer pour répondre au mieux Waux besoins des futurs chargés d'affaires.
Pour la rentrée prochaine « le cours consacré au BIM devient Nouvelles technologies. Sans supprimer la maquette numérique, nous abordons, par exemple, les exosquelettes ou la manière d'utiliser l'intelligence artificielle au quotidien de manière efficiente. Cette matière va aussi s'intéresser aux low tech afin d'accompagner les étudiants vers une utilisation raisonnée et maîtrisée des nouvelles technologies qui émergent dans leurs métiers », explique Frédérique Sarrat, sa coordinatrice. « Cette licence pro demeure très universitaire ; elle s'accompagne de la rédaction d'un mémoire dont la note est importante sur le résultat final. Cette formation aborde également le savoir-être et le fonctionnement de l'entreprise de manière générale », rappelle Frédérique Sarrat.

Pour postuler, contactez sa coordinatrice, Frédérique Sarrat : fsarrat@ucolaval.net

AIDES À L'APPRENTISSAGE RECONDUITE MAIS AJUSTÉE

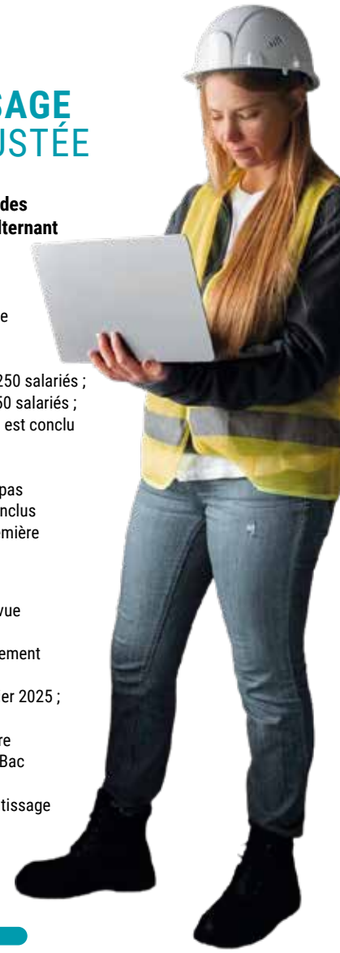

L'État a modifié les conditions d'obtention des aides financière accordées pour le recrutement d'un alternant en contrat d'apprentissage. Le décret est entré en vigueur le 24 février 2025.

Les montants de l'aide unique et de l'aide exceptionnelle sont les suivants pour tous les contrats conclus entre le 24 février et le 31 décembre 2025 :

- 5 000 € maximum pour les entreprises de moins de 250 salariés ;
- 2 000 € maximum pour les entreprises d'au moins 250 salariés ;
- 6 000 € maximum lorsque le contrat d'apprentissage est conclu avec une personne reconnue travailleur handicapé, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Attention, l'aide unique et l'aide exceptionnelle ne sont pas cumulables. L'aide est versée, pour tous les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2025, uniquement pendant la première année d'exécution du contrat.

Janvier/février 2025 : une période transitoire

Du 1er janvier au 23 février 2025, seule l'aide unique prévue à l'article L6243-1 du Code du travail s'applique.
Cette aide est de 6 000 € maximum et est versée uniquement pour la première année de contrat pour les :

- Contrats signés entre le 01 janvier 2025 et le 23 février 2025 ;
- Entreprises de moins 250 salariés ;
- Contrats d'apprentissage visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau Bac (niveau 4 du RNCP).

NB : une nouvelle version du CERFA du contrat d'apprentissage et de sa notice a été publiée par le ministère du Travail le 10 janvier 2025.

WOLFF®
VOTRE SOL EN ACTION.

JUST LUPO IT!*

LA NOUVELLE DÉCOLLEUSE AUTOTRACTÉE ET RAPIDE POUR UN TRAVAIL DE PRÉCISION

*Faites-le avec LUPO !

Visionnez la vidéo YouTube

Retrouvez-nous sur :
fr.wolff-tools.com
WOLFF TOOLS FR

NOUVEAUTÉS

CREATION LOOSELAY PAR GERFLOR

La nouvelle gamme de revêtements de sol Creation Looselay, durable et dotée d'une sous-couche acoustique, dispose de 52 décors et 6 formats permettant de structurer harmonieusement les espaces. Parfaitement adaptée pour l'hôtellerie, les bureaux, les espaces commerciaux ou encore les boutiques, elle supporte tous les trafics. Elle est reconnue pour sa facilité de pose, sans colle. Sa composition intègre jusqu'à 35% de contenu recyclé. La gamme Creation Looselay est 100% recyclable dans le cadre du programme Seconde Vie. **www.gerflor.fr**

EVOGREEN PAR JEFCO

Evogreen est une peinture à base de résine végétale biosourcée à plus de 97%. Elle est également constituée d'éléments recyclés, comme les charges qui sont issues de coquilles d'œufs et son emballage est recyclé à plus de 50%, le tout sans faire de compromis sur sa performance pour une utilisation professionnelle. Son opacité, blancheur et confort d'application sont des points forts de cette gamme pour travaux courants. Evogreen est applicable en monoproduit (impression/finition) et est lessivable dans tous ses aspects (classée 1 en résistance à l'abrasion humide). La gamme est disponible en mat, en velours et en 4L et 15L, en blanc et toutes teintes.
www.jefco.fr

NEXUS BRIDGE PAR BALSAN

Conçue pour les lieux de l'hôtellerie et du tertiaire, la dalle Nexus Bridge est une moquette de passage intensif de qualité supérieure. Elle propose un grand éventail de possibilités selon l'espace à aménager avec plusieurs nouvelles dimensions, des effets de dégradé plus ou moins longs et des jeux de transition d'une couleur à l'autre qui peuvent s'étirer sur 1,50 à 2,50 m. Les dalles existent en 15 variantes déclinées à partir des nouvelles couleurs tendres de la palette Nexus. Certaines tonalités s'harmonisent également avec la collection de moquettes en lés French Couture et la collection multi-formats de dalles Carré Couture.
www.balsan.com

LATEX FAÇADE PAR PRB

Le PRB Latex Façade est une résine d'adjuvantation et d'accrochage spécialement formulée pour les travaux de façade, notamment les façades anciennes. Plus respirant qu'un latex traditionnel, il est idéal pour les bâtis anciens, qui ont besoin d'une attention particulière quant à la gestion de la porosité et de l'humidité. En conservant les qualités de respirabilité des enduits, le PRB LATEX FAÇADE permet de préserver la façade et d'éviter la formation de moisissures ou d'humidité stagnante, problématique fréquemment rencontrée sur les bâtiments anciens mal protégés.
www.prb.fr

ALPHA PRIM ISOL PAR SIKKENS

Alpha Prim Isol est un primaire d'accrochage polyvalent. À base de résine époxy cationique en phase aqueuse, il garantit une excellente adhérence sur de multiples supports aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Il est idéal pour les surfaces difficiles comme la faïence ou les métaux non ferreux et tachés. Alpha Prim Isol bloque et isole les taches les plus tenaces de toute nature : dégâts du feu, fumée, tache d'humidité sèche, tache de sève, goudron huile… Il est recouvrable par une finition aqueuse ou solvantée et s'applique au rouleau polyester tissé 9 à 13 mm ou à la brosse synthétique.
www.sikkens.fr

UZIN MK 140 PAR UZIN

Uzin MK 140 est une colle souple au poignet qui assure la pose de tous types de parquets contrecollés et est aussi adaptée pour des parquets massifs jusqu'à 140 mm de largeur. Uzin MK 140 s'applique très facilement sur un grand nombre de supports et dispose d'un long temps de travail. Sa formule permet d'éliminer sans difficultés les traces de colle. Pour plus de confort, elle est disponible en seau de 16 kg ou en boudin de 6 kg. Uzin MK 140 est certifiée par le FCBA (l'Institut technologique du bois).
www.uzin.fr

Tous les points de vente et les agences de nos partenaires sont sur notre site : https://ffb-upmf-app.fr

NOUVELLE GAMME D'ENDUITS MINÉRAUX PAR WEBER

Weber, en collaboration avec l'agence Nacarat Color Design, experte en couleurs, matières & finitions, revoit son offre couleurs afin de créer des coloris qui s'intègrent harmonieusement dans les paysages ruraux et urbains, tout en s'adaptant à la diversité des matériaux utilisés dans le bâtiment.
La nouvelle offre Weber, dédiée aux prescripteurs de ces enduits de façade, se compose ainsi de 120 couleurs, nommées « Les Nuancées ».
Une gamme courte de 48 coloris, « Les Nuancées essentielles », permet également aux utilisateurs façadiers et CMIstes de simplifier le choix de la couleur.
www.weber.fr

HELVEPLUS HYDRO PAR SOFRAMAP

Helveplus Hydro est une nouvelle peinture mate intérieure éco-conçue pour réduire l'empreinte carbone. Elaborée à base d'un liant végétal en émulsion biosourcée à 85 % et de charges recyclées de poudre de coquilles d'œufs, elle offre un pouvoir isolant contre les taches de suie, noir de fumée et nicotine, ainsi qu'une mise en œuvre aisée et optimisée. Son opacité, sa fonction 2 en 1, une application « mouillé sur mouillé » et un séchage rapide permettent une réintégration des locaux en 24 heures. La finesse de son grain, sa forte matité et son infinie blancheur sont particulièrement idéales pour tous les travaux de rénovation de grande qualité.
www.soframap.com

204 R&N REFLETS NUANCES

DOSSIER L'IA DANS LES MÉTIERS DE LA FINITION : OPPORTUNITÉ OU PAS
VUL : OPTIMISER L'AMÉNAGEMENT DE SON VUL
NUMÉRIQUE : LES OBJETS CONNECTÉS
TECHNIQUE INTÉRIEUR : TRADITION ET MODERNITÉ (OUTILLAGE, PAPIER PEINT…)
TECHNIQUE SOL : LES APPLICATIONS HAUTE TECHNICITÉ EN SOL (SPORTIF, MÉDICAL, ÉDUCATIF…)
FAÇADE/ITE : LA RÉVISION DU CPT ITE

MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE
9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 I
Tél. 01 40 69 53 73 I E-mail : contact@cluballiance.fr I
N° ISSN : 1764-0709 I Président du Club Alliance - Directeur de la publication : Bruno Poilpré I
Rédactrice en chef : Dorothée Bruchet I Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly I
ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 203 :
Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Stéphanie Lacaze, Didier Le Gorrec, Stéphane Miget, Victor Miget, Marine Poulhalec, Thierry Houdin I
Publicité : Club Alliance I Maquette : BQD I Photo couverture :
© BQD-Freepik I La revue Reflets&Nuances est distribuée gratuitement.

Retrouvez les systèmes ITE Seigneurie dans les magasins Le comptoir Seigneurie Gauthier, Seigneurie et sur seigneuriegauthier.com

SEIGNEURIE®
LA PERFORMANCE POUR UN MONDE DURABLE

PPG

sikkens

AkzoNobel

CETOL BL NATURAL MAT

Une finition mate d'aspect naturel, une protection durable

Esthétisme et protection.

Grâce à cette formulation innovante, vos boiseries extérieures conserveront durablement leur aspect naturel.

Nutri protect technology

Beauté préservée

Protection durable

En 1L, 2,5L ou 10L

AKZO NOBEL DECORATIVE PAINTS FRANCE, SA, capital de 37 895 353,60 Euro, Siège social 29 rue Jules Uhry - 60160 Thiverny, 388 333 304 RCS Compiègne - SAP 6416357 - Crédits photos : AkzoNobel 2021.